

ANDOY-WIERDE



LE CRESPON

N° 47 - OCTOBRE 2004

- Wierde après la fusion des communes
- La carte du village dans les années 40
- Quelques images des années de guerre
- La découverte de l'ichtyostega
- La nationale 4 plus conviviale
- Le réservoir du lieu dit "Derrière les Quartiers"
- Lilliput, une cité miniature



SOMMAIRE

Images de chez nous pendant la seconde guerre	4
Quelques images encore (les dernières) de ces années parmi les plus sombres de notre histoire	
Souvenirs... Souvenirs...	3 et 10
Extraits des " Listes de fréquentation " de l'école des filles.	
Wierde après la fusion des communes	11
Pour achever l'histoire de la commune au temps des bourgmestres	
La carte de Wierde dans les années 40	19
Pour retrouver l'image du village d'antan... avant les défigurations ultérieures	
Image de chez nous au dévonien	23
José Bette, passionné d'archéologie, n'a pu résister à la tentation de vous raconter la découverte de l'ichtyostega	
La nationale 4 plus conviviale	28
Un espoir que nous donne le MET	
Le réservoir du lieu dit " Derrière les Quartiers "	30
Le premier article d'une nouvelle série sur les sites disparus	
Lilliput	36
Quelques photos de la cité miniature trop tôt disparue	

TRES IMPORTANT : ABONNEMENT 2005

Nous vous serions reconnaissants de virer 4 (quatre) euros au compte 001-2035555-86 de l'ASBL Le Crespon 5100 Wierde. Cet abonnement sera le dernier ; le Crespon en effet cessera de paraître après le numéro 50. Ce dernier numéro (un index détaillé de tous les articles parus depuis 1989) vous sera envoyé gracieusement en 2006.

Trésorier : Marcel Bertrand

Rédacteurs : José Bette et Géo Donnet

Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux

Mise en page : Etienne Lestrade

Editeur responsable : G. Donnet, 17, rue du Vieux Fermier, 5100, Wierde.

Téléphone : 081400685


Numéro dépôt légal : ISSN 1378 - 5338

SOUVENIRS... SOUVENIRS...

Mademoiselle Maria Delvaux a été l'institutrice de l'école des filles d'Andoy de 1915 à 1945. Un de ses cahiers de listes de fréquentation a émergé des archives ; c'est un beau souvenir pour les petites filles de l'époque.

L'extrait présenté ici permet de voir que la rougeole a fait des victimes à l'école des filles en octobre 1937 : Marcelle et Judith Deborsu, Maria et Marie-Thérèse Dispaux, Juliana Gérard, Marthe Guillaume, Madeleine Legrand et Aimée Servais.

LISTE DE PRÉSENCE
 Mois de **Octobre**. 1937.
 Nombre de demi-jours pendant lesquels l'école a été ouverte : **18**



NOM et PRÉNOMS des ÉLÈVES	FRÉQUENTATION														PAR DEMI-JOUR							OBSERVATIONS										
															15																	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21		22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
1 Andri, Sabine		
2 Basiaux, Marie-Lb.	
3 Kaufand, Kelly	
4 Servais, Kelly	
5 Deborsu, Judith	
6 Deborsu, Marie	
7 Dispaux, Marie-Lb.	
8 Dispaux, Marie.	
9 Dispaux, Marie-Th.	
10 Delvaux, Philaine	
11 Delvaux, Genevieve	
12 Delvaux, Marie-Th.	
13 Dupuis, Marie.	
14 Finaulot, Marie-L.	
15 Gérard, Juliana	
16 Gillard, Simone	
17 Guillaume, Marthe	
18 Legrand, Marie	
19 Legrand, Madeleine	
20 Lebaux, Marie-L.	
21 Lebaux, Genevieve	
22 Morell, Genevieve	
23 Oye, Marie	
24 Oye, Marie	
25 Servais, Aimée	

LE DOCTEUR R. BALLEUX
 BARON-WANBENE
 Avenue 25, Andoy
 (Téléphone 201 89)

*Je suis sûr de l'efficacité de la vaccine
 à l'égard de la rougeole
 et de la grippe. Je suis sûr que
 la vaccine est efficace pour
 protéger les enfants.
 (14/10/37)*

*Je suis sûr de l'efficacité de la vaccine
 à l'égard de la rougeole
 et de la grippe. Je suis sûr que
 la vaccine est efficace pour
 protéger les enfants.
 (22.10.37)*

Pour achever l'évocation de la vie du village pendant les années sombres de notre histoire : de la mobilisation à la capitulation ... sous l'administration militaire allemande ... à la libération...

IMAGE DE CHEZ NOUS PENDANT LA SECONDE GUERRE (Quatrième et dernière partie)

Radio Belgique

À Londres, le gouvernement belge dispose d'une station d'émission radio, une arme extraordinairement efficace pour transmettre ses messages officiels et ses appels à la résistance. Cette station est la section belge de la célèbre B.B.C. : "Radio Belgique". Beaucoup l'écoutent régulièrement malgré une ordonnance allemande de décembre 1940 qui l'interdit (les émissions allemandes sont les seules autorisées). Le 14 janvier 1941, le speaker Victor de Laveye lance depuis Radio Belgique l'idée géniale du V comme signe de ralliement à la bataille de la Victoire. Ce signe, reconnu par tous (c'est aussi la première lettre de Vrijheid (liberté) en flamand et de Victory en anglais), connaît un succès immédiat dans toute l'Europe occupée. Les Allemands ont beau réagir, rien n'empêche le V de se retrouver partout.

En morse, le V se transmet par quatre signaux : trois brefs et un long, ce qui correspond aux premières notes de la cinquième symphonie de Beethoven. Pom Pom Pom Pom devient ainsi l'indicatif musical des émissions de guerre transmises depuis Londres.

Les cloches sont enlevées

Le dimanche 21 mars 1943 nos curés lisent une lettre du cardinal Van Roey et des évêques : "A vos peines actuelles, nous devons en ajouter une nouvelle, qui vous sera extrêmement douloureuse : l'autorité occupante nous a annoncé qu'elle va procéder à l'enlèvement des cloches de nos églises. Il y a quelques mois, en présence d'une première menace, nous avons présenté à

l'autorité allemande une protestation énergique et fait valoir les graves raisons religieuses et juridiques qui s'opposent à la saisie des cloches. De son côté, le Saint-Siège est intervenu auprès du gouvernement du Reich. Nous avons lieu d'espérer que grâce à ces instances, la décision ne serait pas exécutée ; et voici que nous apprenons avec stupeur que les ordres sont donnés pour prendre les cloches des tours de nos paroisses. Devant cette mesure incroyable, il nous est impossible, comme évêques catholiques responsables du patrimoine religieux en notre pays, de ne pas élever la voix pour ré-



Les cloches enlevées par les Allemands ont été remplacées après la guerre.

prouver et condamner publiquement ce qu'on se propose de faire. Nous réproouvons et condamnons la saisie des cloches au nom de la religion. Les cloches des églises ne sont pas des objets de bronze quelconques. Elles ont une destination exclusivement religieuse ; elles ne doivent servir qu'à louer Dieu et inviter les fidèles aux offices divins. Elles font partie intégrante des paroisses, dans la joie et dans la douleur. Elles ont été consacrées et sanctifiées par la bénédiction rituelle et l'onction de l'huile sainte et du chrême, elles sont vouées irrévocablement au culte divin. Elles ne peuvent être affectées à une destination profane ni être aliénées sans le consentement des autorités ecclésiastiques responsables. Or, nous déclarons solennellement que nous nous opposons de tout notre pouvoir épiscopal à une mesure qui n'a d'autre but que de transformer nos cloches en engins de guerre et en instruments de mort ... Notre devoir épiscopal nous oblige à déclarer que toute collaboration à l'enlèvement des cloches de nos églises est gravement illicite en conscience. Nous demandons que tous, prêtres et laïcs, observent une attitude de calme purement passive ”.

Peu après, les bourgmestres sont invités par l'autorité allemande à fournir un relevé des cloches des églises et des chapelles de leur commune. Suite à cette invitation, le Gouverneur de la province fait parvenir le 4 avril aux bourgmestres la copie d'une lettre du secrétaire général du département de la justice, M. Schruind, qui écrit courageusement : “ J'estime la fourniture des relevés réclamés incompatible avec les devoirs de fidélité envers la Patrie ”.

Malgré tout cela, des hommes (venant selon certains témoins de Jambes ou de Maizeret) se présentent en août 1943 avec du matériel pour prendre les cloches de nos églises. Le 17 à Wierde les deux cloches sont enlevées ; le 18 à Andoy ils laissent “ Saint Benoît ” et emportent “ Saint Alphonse ” et “ Saint Antoine ”, respectivement 612 et 434,6 kilos de bronze ; précieux métal transporté dans un camion de la firme Van Campenhout de Haren-Nord vers une destination inconnue. En principe, nos cloches devaient rejoindre celles des autres paroisses aux usines Cockerill pour y être fondues, ce que, mal-

gré les risques, la direction de l'usine a refusé de faire...

Les juifs sont traqués

Le 28 octobre 1940, une ordonnance portée à la connaissance publique par voie d'affiches prescrit aux juifs de plus de 15 ans de se faire inscrire dans des registres qu'elle impose aux administrations communales d'ouvrir. Par cette ordonnance, les juifs sont sommés de coudre une étoile jaune ornée d'un J sur leurs vêtements, exclus des fonctions ou des activités publiques, éliminés de la vie économique. Beaucoup croient trouver leur salut en se pliant à la volonté allemande, mais d'autres sont plus méfiants et se cachent.

En 1941, les biens matériels et juridiques des juifs sont recensés, puis les devantures de leurs entreprises sont marquées. Enfin, à partir de l'été 1942, la traque devient systématique... une escalade dans la violence qui conduit vers «la nuit et le brouillard» des camps de concentration nazis...

À la commune, on prend aussi des risques, notamment en inscrivant dans les registres des noms de personnes à sauver.

La Feldgendarmarie puise dans ces registres communaux des renseignements pouvant être dangereux pour la sécurité des habitants. On a donc intérêt à les faire disparaître... Jean de Moreau signale le 29 janvier 1944 au Kreiskommandant de Namur un vol de docu-

FRONT DE L'INDEPENDANCE.

SECRETARIAT NATIONAL

S.M/N.B Administration Communale

VIERDE:

Messieur,
Nous vous exprimons notre gratitude pour la collaboration apportée par votre commune à l'accomplissement de notre tâche.
Par la même occasion nous vous rappelons que les personnes dont nous vous mentionnons les noms ci-dessous ont été inscrites dans vos registres de population dans le but d'échapper aux poursuites de la Gestapo.
Ces documents étant devenus inutilisables nous vous prions de bien vouloir les rayer de nos registres. Veuillez agréer, Messieurs, nos salutations les plus distinguées.

CHEBRIER DENISE	née le 8.7.05
LEBENT MAURICE	né le 1.2.30
LEBENT HENRI	né le 28.4.33
LEBENT SUZANNE	née le 4.7.37
LEBENT JACQUES	né le 19.12.38
CHEBRIER ALBERT	né le 31.8.32
VANDENDRIEST JOSEPHINE	née le 9.6.10
RUBENS GEORGES	né le 17.1.31
RUBENS FRANCOIS	né le 3.1.41
VANDENDRIEST ARLETTE	née le 23.9.41
VAUDORPE PIERRE	né le 7.8.35

FRONT DE L'INDEPENDANCE
secret
Jean Tertvo
SECRETARIAT NATIONAL

ments dans la nuit du 27 au 28 : " *Les voleurs sont entrés par l'unique fenêtre du local donnant sur l'arrière du bâtiment en forçant le volet et fracturant la vitre* ". Ces documents ont sûrement rejoint ceux (compromettants) que Jean de Moreau cachait au château.

Les pigeons aussi sont surveillés

Les pigeons voyageurs pouvant servir de moyens de communication, les colombophiles ne peuvent plus faire voler leurs oiseaux. À partir de 1941, un système de contrôle est mis en place : chaque propriétaire doit fournir tous les trois mois au bourgmestre un état mentionnant ses pigeons classés suivant les numéros des anneaux permettant de les identifier. Les bourgmestres doivent alors transmettre ces relevés dans les cinq jours à la Feldkommandantur. Par ailleurs, les pigeons sans bague et les pigeons avec des bagues non belges doivent être remis à l'occupant. Tout cela est très contraignant, et comme la nourriture manque, cette situation fait que beaucoup de pigeons terminent prématurément leur vie dans une casserole.

Le commandement militaire prévoit une récompense de cinquante marks (six cent vingt-cinq francs belges de l'époque, soit l'équivalent de «merveilleux repas» durant un mois entier au casino de Namur !) pour la remise de pigeons ennemis ou la livraison d'accessoires de communication comme les boîtes de transports ou les douilles à message.

Les travailleurs obligatoires et les réfractaires

L'Allemagne, dont presque tous les hommes valides sont soldats, manquant de main d'œuvre, recrute des travailleurs dans les pays occupés ; deux cent mille volontaires belges, de 1940 à 1942, acceptent les conditions alléchantes proposées... Beaucoup, plus par nécessité que par idéalisme... mais la désillusion est souvent au rendez-vous ; après leur premier congé, certains ne reprennent pas le chemin des usines allemandes.

Pour les chemins de fer, des offres particulières tentent d'attirer cinq mille travailleurs ; mais pas un seul des deux mille trois cents ouvriers des



Bas-Prés de Salzinnes n'y répond.

Comme la main d'œuvre continue à manquer, une ordonnance proclame le 6 octobre 1942 que tous les hommes de 18 à 50 ans et toutes les femmes de 21 à 35 ans sont susceptibles de devoir aller travailler en Allemagne. Cette mesure provoque une très vive réaction dans la population, les pouvoirs judiciaire et religieux interviennent auprès de l'autorité occupante et le roi Léopold écrit à Hitler. Rien n'y fait : la mesure est mise en application. Mais près de deux cent mille appelés se dérobent en rejoignant la clandestinité ...

Pour retrouver ces réfractaires, la Feldgendarmarie organise avec l'aide de collaborateurs des rafles dans les lieux de rassemblement ; comme celle du dimanche 20 février 1944 au cinéma Eden et celles du dimanche suivant aux cinémas Renaissance et Caméo. Cent nonante mille Belges sont ainsi, contre leur gré, expédiés en Allemagne comme travailleurs forcés ; on ne les reverra qu'après mai 45.

Les collaborateurs rexistes

Le 29 juillet 1942, Léon Degrelle, le chef rexiste qui depuis janvier 1941 appelle à la collaboration avec l'Allemagne vient rendre une visite

REXISME



POISON VIOLENT

d'encouragement à une unité de la " légion wallonne " appelée à aller se battre sur le front russe. Après la prise d'armes dans la cour de la caserne (naguère occupée par le 4^{ème} Génie), Degrelle exhorte les futurs légionnaires à mourir pour l'Allemagne. Salut hitlérien, bain de foule parmi les légionnaires, défilé dans les rues de Namur au rythme d'une musique militaire alle-

mande avec des officiers allemands.

Le vieil évêque Monseigneur Heylen avait, en 1941, prié les curés de son évêché de refuser la communion aux collaborateurs : " *Au cas où des hommes ou des jeunes gens appartenant à une fraction politique oseraient se présenter à la Sainte Table par manière de manifestation, par exemple en uniforme, la Sainte Hostie peut et doit leur être refusée* ". Or, voici que par défi, le 28 juillet 1943, Degrelle s'agenouille en uniforme d'officier au milieu du banc de communion de l'église de Bouillon, la paroisse de son père. En passant devant lui, le doyen Poncelet l'ignore. Degrelle se dirige alors vers le bout du banc, s'y agenouille à nouveau et... le prêtre l'ignore une seconde fois. Il contourne alors le banc de communion et prend le curé par le bras en lui disant " *Moi ou personne* ". Le prêtre persiste et... il est livré à la Kommandantur de Neufchâteau. Degrelle étant parfois méprisé par

Appel aux Cultivateurs !

CULTIVATEURS !

L'heure de la libération va sonner ! Une grande tâche nous attend. Nous détenons dans nos granges et nos étables le blé, le lait et le beurre qui relèvera la population belge de quatre années de misère et de faim.

CULTIVATEURS !

Ou bien nous livrerons nos produits à la C.N.A.A., aux boches et au marché noir.

En ce cas il ne restera rien, ou presque rien, pour la population au jour de la libération.

Nos poches seront remplies d'argent, mais nous aurons trahi les intérêts vitaux de la Patrie au moment même où d'autres donnent leur vie pour nous libérer.

Ou bien nous livrerons le moins possible à la C.N.A.A., aux boches et au marché noir, et nous garderons notre récolte 1944 pour la livrer entièrement aux autorités après la libération.

CULTIVATEURS !

Voici les consignes du Gouvernement Belge et des Alliés que nous sommes chargés de vous transmettre, et que vous êtes tenus d'observer strictement :

1^o BATTAGE — a) Retarder au maximum et sous tous les prétextes le jour du battage
b) Si un jour un fermier est contraint de battre, qu'il batte le moins possible.

2^o LIVRAISON — a) Retarder sous tous les prétextes la livraison du grain battu.
b) Si la livraison est inévitable, réduire celle-ci au minimum, et ne livrer que par petites quantités.

3^o STOCKS — Diviser et cacher les stocks de céréales pour les sortir après la libération. Eviter à tout prix la formation de grands stocks trop faciles à saisir.

4^o CHEPTEL — Tâcher de gagner quelques jours pour livrer des bêtes dont l'échéance de livraison est arrivée ou va arriver prochainement.

5^o MARCHÉ NOIR — Arrêter net tout trafic au marché noir. Dès la libération le marché noir ne sera plus toléré, et quiconque s'en rendra coupable sera condamné à des peines exemplaires.

CULTIVATEURS !

La libération de notre Patrie ne signifie pas la fin de la guerre. Dans la lutte contre l'ennemi commun nous devons prendre notre place aux côtés de nos alliés. Aussi longtemps que durera encore la guerre en Europe ou en Asie il est de notre devoir de décharger les autorités militaires des tâches que nous sommes en mesure d'assumer nous-mêmes. Que les bataillons alliés continuent à charger les canons et les munitions indispensables à la victoire avant de nous amener la bombance espérée.

En conséquence, chaque cultivateur sera tenu de livrer au Gouvernement belge l'entière de la récolte 1944, déduction faite de ce qui aura dû être livré entretemps à la C.N.A.A.

Les plans de culture et les obligations qui en résultent pour chaque cultivateur, sont parfaitement connus du Gouvernement. Quiconque aura disposé, en tout ou en partie, de ses récoltes, d'une manière contraire aux prescriptions ci-dessus, s'expose à des poursuites sévères.

Le Comité National de Résistance Paysanne.

P. S. — Afin que nul n'en ignore, veuillez propager ces consignes, et afficher cet appel dans votre commune.



Le groupe des résistants de Courrière dont faisaient partie des hommes de Wierde.

les Allemands, le doyen, après un bref interrogatoire, est discrètement relâché...
Le 3 février 1944, le Gouverneur François

Bovesse est assassiné à son domicile namurois par des hommes portant un uniforme allemand.
À l'occasion de sa mort, des rexistes diffusent



Des soldats allemands faits prisonniers par la Résistance, après les combats de Courrière.



A Courrière, à la libération, une femme accusée de collaboration a été tondu.

l'avis suivant : " L'ex-ministre franc-maçon et insulteur du roi, François Bovesse, est mort inopinément. En tant que membre du gouvernement, il collabora activement à la banqueroute du pays. Il y a des gens suffisamment payés ou bernés pour vouloir faire de sa disparition un deuil national. Nous signalons à leur attention que si, par hasard, les funérailles de François Bovesse revêtaient un quelconque aspect de manifestation, ils auront à supporter les conséquences brutales et implacables de leur attitude ".

Les résistants

Les collaborateurs rexistes sont heureusement peu nombreux ; à tel point que, en août 45, le conseil communal présidé par Ernest Pirmez,

se félicite officiellement de n'avoir à regretter, dans la population de la commune, aucun acte d'incivisme ou de dénonciation mais de pouvoir au contraire fêter le patriotisme et le dévouement désintéressé manifestés malgré les risques (conseil communal du 2 août 1945).

Nous avons dit déjà, longuement, ce que furent le courage, l'audace et les souffrances de ceux qui ont été l'honneur de notre pays ; de ces hommes et de ces femmes de notre village qui ont éclairé, au péril de leur vie, ces pages sombres et pénibles de notre histoire ! C'était à l'occasion du cinquantième anniversaire de la libération, en 1995. Vous retrouverez dans les numéros de cette année-là (les numéros 20,21 et 22) comment le Crespon a participé à la " reconnaissance " de tous ceux qui ont souffert de la cruauté nazie... puisque, comme tant d'autres, notre village a eu son lot de prisonniers de guerre, de prisonniers politiques, de travailleurs obligatoires, de résistants, de réfractaires, de courageux qui ont caché des juifs, de gens sans titre particulier opprimés par l'occupation allemande...

Vous retrouverez notamment dans les numéros 20, 21 et 22 les articles consacrés aux prisonniers de guerre, aux prisonniers politiques et aux résistants ; numéros publiés en 1995 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de cette horrible guerre.

José Bette

Commune de **WIERDE**

Route des gardes à monter à la route de Marche pour les câbles téléphoniques et des réquisitions d'hommes pour creusement des tranchées-abris

Noms et prénoms.	20-7-45		30-7-45		31-7-45		12-8-45		2-8-1944		3-8		4-8		5-8						
	Heures	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	S	Heures	
Andoy																					
Wostheray Joseph	1	6-14																			
Wostheray Noël	1	22-6																			
Lebaine Emile			2	22-6																	
Wastin Béni	1	6-14																			
Sionard Jules	1	6-14																			
Lellanc Armand	1	6-14																			
Paulus Léon			2	22-6																	
Detilleux Jules	1	14-22																			
Paulus Roger	1	14-22	1	6-14																	
Vincent Edite			1	6-14																	

Pendant les dernières semaines de l'occupation, les Allemands ont réquisitionné les hommes du village pour monter la garde à la route de Marche et pour creuser des tranchées.

La liste complète des 68 hommes de Wierde et des 81 hommes d'Andoy peut être obtenue en téléphonant au: 081/40.06.85

WIERDE APRES LA FUSION DES COMMUNES

Le 1^{er} janvier 1977 la commune de Wierde a donc disparu ; le village n'est plus depuis qu'un des nombreux éléments de la Ville !...

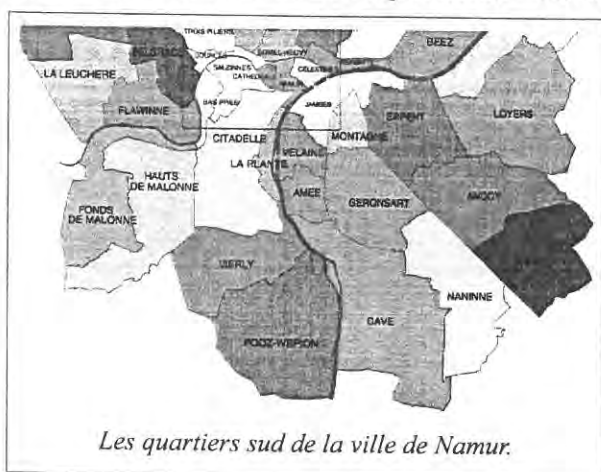
Le village est mort...voici les quartiers

On aurait pu croire que les vingt-cinq communes fusionnées auraient continué à être considérées comme des entités constitutives de la grande ville ; ce qui aurait pu permettre de prolonger, sous certains aspects, leur histoire. Mais non ! Pour parachever la mise à mort, dix-sept ans après la fusion, notre administration a imaginé une nouvelle restructuration.

L'espace des vingt-cinq anciennes communes a été redécoupé en quarante-six quartiers " correspondant à des espaces socio-économiques " ; ce que les anciens villages n'étaient donc manifestement pas. Ce système permet-il à nos seigneurs de mieux gérer nos problèmes !

Il faut donc faire attention, savoir de quoi l'on parle : Wierde ne désigne désormais plus qu'un quartier ; Andoy, amputé des Balaives, en désigne un autre ; cette excroissance des Balaives, de l'autre côté de la nationale 4, a été incluse dans le quartier Géronsart.

En 1999, la ville de Namur a publié un " Atlas



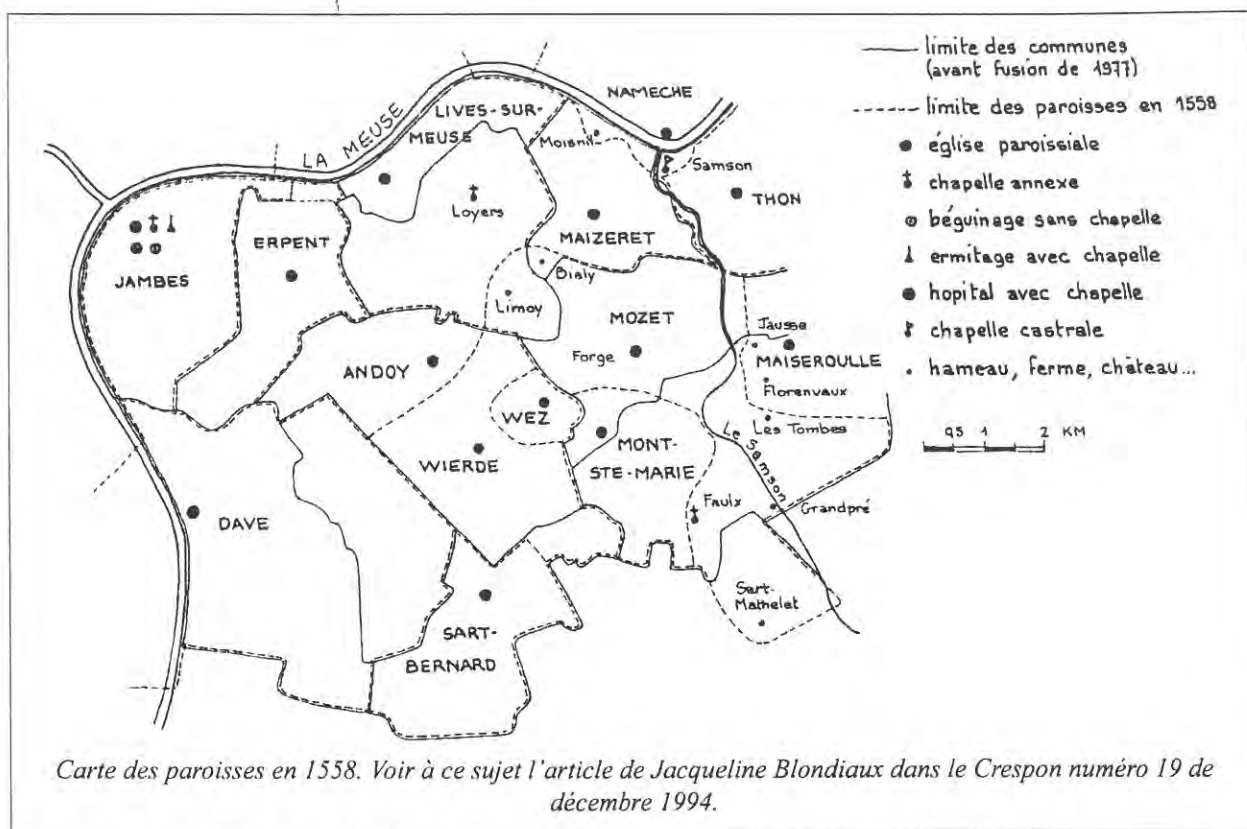
géostatistique des quartiers " qui en explique les critères de délimitation et donne sur chacun d'eux quantité d'informations (plus de septante cartes et tableaux) : densité de peuplement, taux de natalité, âge moyen de la population, composition des ménages, nombre de diplômés, types de logements, revenu moyen, etc, etc !

Pour donner quelques exemples... la population au 1^{er} janvier 1998 : 821 à Andoy, 414 à Wierde ; le nombre de ménages : 294 à Andoy, 145 à Wierde ; l'espérance de vie à la naissance : 79,1 ans à Andoy, 78,2 ans à Wierde (ça fait presque un an de différence !) ; l'âge moyen de la population : 37,6 ans à Andoy, 34,8 ans à Wierde ; nombre de femmes pour 100 hommes : 105 à Andoy, 95 à Wierde ; les plus de 18 ans ayant un diplôme universitaire ou assimilé : 6,6 % à Andoy, 9,1 % à Wierde ; le revenu moyen par ménage privé (en milliers de francs belges) : 1066,3 à Andoy, 918,2 à Wierde... Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au Service Information et Communication de l'hôtel de ville de Namur ou sur internet consulter le site de la ville de Namur.

Les nouveaux quartiers correspondent aux anciennes paroisses

Paroisse. Le mot est apparu en 1090, dérivé du latin " parochia ", lui-même emprunté au grec " paroikia " que l'on peut traduire par " groupement d'habitations voisines ". Définition moderne : circonscription ecclésiastique où s'exerce le ministère d'un curé.

Mais ce n'est pas l'Eglise qui a inventé les pa-



roisses ; elles ont été fondées par les propriétaires fonciers pour assurer la vie spirituelle de leurs tenanciers ; ils faisaient construire une église près de leur château, église dont le ressort s'étendait à tout leur domaine ; c'est ainsi que les limites du domaine définissaient celles de la paroisse.

Les seigneurs ont progressivement cédé les églises aux abbayes (ou à d'autres institutions religieuses). Ainsi en 1247, les seigneurs de Wierde ont abandonné tous leurs droits sur l'église (qu'ils possédaient depuis le milieu du 11^{ème} siècle) aux moines de Géronsart qui l'ont desservie jusqu'à la révolution française, c'est-à-dire toute la durée de ce que l'on appelle l'Ancien Régime.

En 1795 les Français ont transformé les paroisses en communes et, pendant quatre ans, Wierde a donné son nom à un canton de vingt-deux communes. Ainsi, avant le Grand Namur, nous avons connu le Grand Wierde !

En 1808, première expérience de fusion : les paroisses (dès lors appelées sections) de Wierde, Andoy et Sart-Bernard ont été réunies en une seule commune dont le siège était à Wierde. La révolution française étant violemment anticléricale a évidemment laïcisé les missions assu-

rées depuis des siècles par les autorités religieuses dans les paroisses : l'éducation des enfants, l'état civil, la charité publique, la gestion des cimetières.

La commune ainsi dessinée a subsisté jusqu'en 1870, date à laquelle Sart-Bernard a repris son indépendance ; Wierde, amputée de Sart-Bernard, a duré cent sept ans, sous la houlette de bourgmestres dont l'histoire vous été longuement contée.

...Ainsi, il m'a semblé utile de vous rappeler l'origine des nouveaux quartiers !

La répartition en quartiers n'est pas utilisée par la Poste. Rappelons que nous avons le choix d'écrire derrière le numéro postal le nom de l'ancienne OU de la nouvelle commune : 5100 Wierde ou 5100 Namur.

À propos de la forme bizarre que donnait le quartier des Balaives au contour de la commune

Le contour de la commune de Wierde ressemblait grosso modo à un demi-cercle reposant sur un diamètre constitué par la nationale 4, avec, au nord-ouest, de l'autre côté de la nationale, une excroissance qui englobait le domaine du

château de la Perche et le bois des XIV Bonniers (voir la carte !). Cette irrégularité de la forme géométrique apparaissait déjà dans le dessin de la paroisse d'Andoy.

La raison semble en être double : la nationale 4 n'a séparé le château de la Perche du village qu'en 1734 (auparavant, le Grand Chemin du Luxembourg, très sinueux, passait à l'ouest du domaine) et deuxièmement, il était normal que ce château appartînt à la paroisse d'Andoy, l'église la plus proche.

On n'a pas l'impression d'être en ville

Quand on est au-dessus des Tiennes ou au milieu des campagnes des Fonds d'Andoy on n'a guère l'impression "d'être en ville". Le mot aurait-il plusieurs significations ? Il m'a semblé intéressant de me poser la question.

La notion de ville est vraiment très ancienne. Pour ne pas remonter à l'Antiquité, disons que, dans nos régions, sous le régime féodal, le titre

Date	Noms des patentables	Profession
29 mai	Duclaye jr Bernard	un moulin à huile mut par eau
4 mai	Andrieu Estienne	Blanchisseur de toiles
4 mai	Delys Laurent Marie	cabartier, boutiquier, blanchisseur de toiles
4 mai	Seabotte Gilles	cordonnier
4 mai	Boodon jr Jean	marchand de bois
4 mai	Charlier Pierre	marchant de bois
7 5 mai	Philippe Desnoy	cabartier, boutiquier, boulangé
5 8 mai	Andrieu Estienne	chartier
9 10 mai	Ozer Louis, Huteau	débitant de genièvre
10 10 mai	Huteau Lambert jr	marchal ferant
11 10 mai	Huteau Lambert jr	marchal ferant
12 10 mai	Antoin Gambelle	cabartier, aubergiste, cordonnier, boutiquier, charpentier
13 13 mai	Davaux Bernard	charpentier
14 2 mai	Andrieu jr	tonellier
15 14 mai	Mulley jr	entrepreneur de vente
18 1 juin	Delbecq Alexandre	cabartier
18 14 juin	Deferre	four à chaux
18 18	Boodon Jean Louis	marchand de bois

Ce document intitulé " Délivrance des patentes pour l'exercice 1834 " vous donne une idée des activités commerciales du village à cette époque. Pour vous en faciliter la lecture voici la liste des professions (j'ai respecté l'orthographe de l'auteur) et je vous laisse le sport de déchiffrer les noms des " patentables " correspondants.

Un moulin à l'huile mut par eau ; blanchisseur de toiles ; cabartier, boutiquier, blanchisseur de toiles ; cordonnier ; marchand de bois ; marchand de bois ; cabartier, boutiquier, boulangé ; chartier ; débitant de genièvre ; marchal ferant ; marchal ferant ; cabartier, aubergiste, cordonnier, boutiquier, ? ; charpentier ; tonellier ; entrepreneur de vente ; cabartier ; four à chaux ; marchand de bois.

de ville était accordé par le suzerain en même temps que certains privilèges ; c'était le cas pour Namur.

Nos occupants français d'après 1789, en abolissant tous les privilèges féodaux, ont supprimé du même coup la notion de ville ; le décret de novembre 1795 ne parlait plus que de communes.

Ce coma de la notion de ville n'a duré que dix ans ; elle a été réveillée à notre période hollandaise par la loi fondamentale du Royaume des Pays-Bas qui a divisé les communes en deux catégories : " les villes " et " le plat pays ". C'était le roi qui conférait le titre de ville.

À part quelques rares dispositions, la constitution de 1831 et la loi de 1836 organisant les communes et les provinces ont supprimé cette différenciation entre villes et communes rurales. Les quelques textes de loi qui faisaient encore la distinction ont progressivement disparu et on admet maintenant que le titre de " ville " n'est plus qu'un terme honorifique (notons qu'entre 1830 et 1982 aucune commune ne l'a plus reçu). Alors, que signifie cette petite phrase de l'arrêt royal du 17 septembre 1975 : " La nouvelle commune est autorisée à porter le nom de ville " ? L'usage des termes " autorisée " et " titre " exclut toute idée de privilégier cette commune, de vouloir lui donner un statut administratif supérieur aux autres. Il s'est agi, simplement, de respecter la tradition : les nouvelles entités qui comprenaient une ville dont elles portaient le nom ont été autorisées à reprendre le titre. Namur en est un exemple.

Avec cette explication, on peut se sentir " en ville " sur les Tiennes et dans les campagnes d'Andoy !

Et qu'en est-il alors du mot " village " ?... Ce mot n'a aucune signification administrative... Il est défini dans le Petit Robert comme " une agglomération rurale ; un groupe d'habitations assez important pour avoir *une vie propre* (à la différence du hameau) : église, mairie, boulangerie, café, poste, école... ".

Ces mises au point nous permettront de continuer à parler en connaissance de cause du village de Wierde et de la ville de Namur.

Un village phagocyté par la ville ... ou ... Quelques réflexions sur la fusion des communes

Phagocyte : cellule possédant la **propriété** d'englober et de **détruire en les digérant**, diverses particules étrangères, en particulier les organismes pathogènes (toujours d'après le Petit Robert, source inépuisable d'informations intéressantes).

Mais faisons d'abord un bref rappel de la genèse de cette opération

L'idée de fusionner les communes qui germait depuis quelque temps dans Dieu sait quelles imaginations diaboliques a pris corps sous la forme d'un projet de loi le 23 juillet 1971. Ensuite, pendant quelques années, études, consultations, plans et contre plans ont été échafaudés (pour Wierde, voir les comptes rendus du conseil communal de l'époque cités dans le numéro précédent, No 46, page 15). Le gouvernement Leburton est tombé en janvier 1974, le gouvernement Tindemans lui a succédé et en juin, Joseph Michel est devenu ministre de l'Intérieur. Ardennais, têtu et tenace, Joseph Michel a fait des fusions des communes son cheval de bataille en décidant qu'elles seraient une réalité pour le 1^{er} janvier 1977 et qu'elles s'opéreraient suivant un plan global. Il a déclenché derechef les procédures de consultation et il est parvenu, malgré les oppositions nombreuses et féroces, à imposer son plan dans un délai stupéfiant : l'arrêt royal définitif a été publié le 25 septembre 1975 (une loi qui n'a été ratifiée par la Chambre qu'à la suite de débats houleux). Le 1^{er} janvier 1977 les fusions devenaient réalité. Joseph Michel avait gagné son pari. Mais les nouvelles communes n'avaient eu que quelques mois pour s'organiser et, au début, il a fallu beaucoup improviser !...

L'ampleur de l'opération était considérable : le nombre de communes est passé de 2359 à 589 pour l'ensemble du Royaume (quatre fois moins), de 1434 à 262 pour la Région Wallonne (cinq fois moins) et de 343 à 38 pour la Province de Namur (neuf fois moins).

La Belgique est, paraît-il, le seul pays au monde où un plan global de fusions de communes a été rendu obligatoire.

Pourquoi diable fallait-il fusionner les communes ? À qui cela profitait-il ?

L'objectif avoué (et pertinent) des auteurs de cette idée révolutionnaire était évidemment d'assurer une gestion plus moderne donc plus efficace du "système communal" ; plus efficace que les méthodes surannées de beaucoup de petites communes souvent mal équipées pour affronter les défis de la société moderne, de plus en plus technique, complexe, fluctuante. Derrière cet objectif, éminemment louable, qui a vraisemblablement été atteint, il est manifeste qu'il s'en cachaient d'autres : faciliter le contrôle des pouvoirs de tutelle, augmenter le pouvoir des grands partis politiques, augmenter les dimensions des "grandes" villes...

Dans l'un ou l'autre domaine, chaque échelon de pouvoir (la Province, la Région, l'Etat Fédéral) a des missions de tutelle sur les communes. Entre parenthèses, cette abondance de tuteurs rend la vie parfois bien compliquée (par exemple, la commune ne peut placer un signal de sécurité routière sans l'approbation du ministère de l'Intérieur). Il est compréhensible que ces pouvoirs aient souhaité se faciliter la tâche en réduisant le nombre d'unités à contrôler.

Les grands partis politiques ont pris dans les nouvelles grandes entités la place des listes traditionnelles dites "d'intérêts communaux", fré-

Nos anciens élus n'étaient pas complètement bénévoles. Les conseillers recevaient des jetons de présence à chaque participation au conseil (300 francs en 1974 pour les communes ayant entre 1000 et 2000 habitants) et le bourgmestre percevait un traitement **annuel** qui était en 1974 de 47.000 francs. Le traitement des échevins correspondait à 60 % de celui du bourgmestre, soit 28.200 francs. Des sommes dérisoires en regard des responsabilités et des tracassés assumés, en regard aussi des traitements actuels!...

L'extrait suivant du compte-rendu du conseil communal du 10 septembre 1964 vous donnera un modèle de la calligraphie du secrétaire Albert Pineux et la manière dont était calculé, à cette époque, le traitement des élus communaux.

quentes dans les anciennes petites communes. La fusion a donc eu comme effet (mais sans doute aussi comme objectif) la mainmise des grands partis sur le pouvoir communal, un pouvoir auparavant souvent éparpillé dans des formations sans orientation politique précise. Des postes politiques importants ont pu être créés ainsi que quantité de fonctions administratives d'un niveau plus élevé que celles qui existaient dans les anciennes petites communes (où l'on trouvait peu d'ingénieurs, de juristes, d'informaticiens, d'assistantes sociales, etc.).

2- La le bourgmestre dans le règlement de la circulaire de B.
Le bourgmestre en date du 7.7.64. portant fixation des traitements
des bourgmestres et des échevins, révisés au 1.7.64 et
les/les de la. Révisés, fermement d'aligner au bourgmestre
et échevins de la commune à l'acte de l'exercice 1965 le
traitement maximum prévu pour la dite circulaire, soit:
2) Pour le bourgmestre, 47.000 + 6% par habitants à partir
du 501.4 montant à établir sur base de la population
à la dernière fin d'année si elle dépasse de plus de 10%
celle résultant du dernier recensement.
3) Pour chaque des échevins: le moitié du traitement du bourg-
mestre de conseil, majoré de 10% sur ce point

Le pouvoir politique a dès lors été exercé par des politiciens professionnels alors qu'il l'était auparavant par des bénévoles, des gens du village, des voisins que l'on connaissait. En supprimant la seule représentation sensible, proche, visible, la fusion a eu à cet égard un effet dévastateur sur le rapport des gens avec la politique... et l'on fait maintenant des discours émouvants sur " la proximité ", " le pouvoir proche des gens ", comme pour tenter de renouer ce lien brutalement tranché en 1977. Est-ce encore possible ?

En ce qui concerne Namur l'absorption des villages périphériques avait manifestement comme autre objectif de donner à la ville une dimension suffisante pour assumer le rôle de capitale de la Région. Avec un effet collatéral intéressant : la concentration des impôts collectés devait permettre (et a permis) de donner à la ville un aspect digne de ce rôle.

En 1944 les " traitements " des élus étaient plus dérisoires encore, comme le montre cet extrait du budget de la commune.

Budget 1944	Commune de Wierde	Prévu ou disponible 15-1-45
Chap. I, Art. 151. Retenues provinciales sur travaux		26487.
II, Art 155 Traitement échevins		200.
Art 156. Jetons de présence conseillers Commx		200.
Art 162. Frais de bureau, papiers etc		2500.
Art 163 Frais de chauffage et éclairage locaux Cx		6000.
Art 166 Affranchissement correspondances		700

Le garde champêtre s'est mué en agent de police

La plupart des employés des communes fusionnées ont été reclassés par les nouvelles entités. Ainsi Albert Pineux. Il était secrétaire des communes de Wierde (depuis mai 1953) et de Sart-Bernard. Un mi-temps dans chaque commune. Il a choisi de terminer sa carrière comme secrétaire principal de la nouvelle commune d'Assesse, qui englobait Sart-Bernard.

Marthe Cassart (Madame J. Guillaume) avait été nommée commis dactylographe en juillet 73 pour un mi-temps correspondant à celui de M. Pineux. Elle a été un des rares employés communaux à ne pas avoir été nommés in extremis à titre définitif ; ce qui évidemment a perturbé

son reclassement. En 1977 elle est passée au service " Population " de la ville, à temps plein, notamment pour assurer les permanences d'état civil à Wierde et à Erpent ; permanences qui, ne se justifiant plus guère, ont été fermées en juin 1981. Elle n'a pas beaucoup apprécié le changement de situation : d'un petit bureau convivial, où il fallait être polyvalent, elle est passée dans une grande salle impersonnelle avec quarante-cinq employés ayant chacun leur petite spécialité. Mais elle y est restée, mis à part quelques aléas, jusqu'à sa pension.

Robert Simon avait été élu cantonnier fossoyeur en janvier 1961 et en juin 1965 le conseil communal lui avait offert un tracteur avec barre faucheuse. C'est avec ce tracteur qu'il est entré dans l'équipe de cantonniers de la ville, basée à Jambes, où il a pu achever sa carrière.

André Colige avait été nommé garde champêtre à Wierde à la même date que Marthe Cassart (juillet 73), en remplacement d'Albert Bouchat (qui officiait depuis mars 1963). Il n'avait que

trente-sept ans quand, le 1^{er} janvier 1977, il s'est mué en agent de police. D'abord au commissariat de Jambes comme agent de quartier, c'est-à-dire chargé de faire des rondes dans les anciens villages de Wierde, Loyers, Erpent et Lives ; en camionnette de la police, avec son ancien collègue M. Pire, de Naninne. Quand l'antenne de Jambes a été délaissée, il s'est retrouvé dispatcher au téléphone d'accueil du commissariat central de Namur.

La situation des gardes champêtres était assez particulière. Étant dans leur ancienne commune " officiers de police judiciaire à compétence restreinte, auxiliaire du procureur du roi ", ils avaient d'office un statut supérieur à celui de simple policier. C'est pourquoi ils ont conservé pendant quelques années leur titre et leur barème, jusqu'au moment où le ministère de l'In-

térieur a supprimé définitivement leur fonction et leur a donné le grade d'agent brigadier principal.

Le garde champêtre, n'ayant comme supérieur que le bourgmestre, faisait son paisible boulot de gardien des champs (comme son nom l'indique) dans une quasi-indépendance très agréable. Le changement a été brutal : de la quiétude de la campagne à l'atmosphère agitée d'un commissariat urbain, de la liberté à la dépendance d'un système hiérarchique contraignant, d'un horaire normal aéré aux permanences de nuit et de week-ends... Certains anciens ne l'ont pas supporté.

Et les gens dans tout ça !

Les gens (les citoyens, le peuple, vous et moi) n'ont guère été concernés par la fusion des communes. Les gens ont vécu avec une passivité étonnante cette période insensée qui a connu simultanément le démembrement du pays, le remembrement des communes et la création d'une dette publique désastreuse.

Peut-être ont-ils considéré, avec fatalisme, qu'il était normal que l'administration publique devienne elle aussi comme un grand magasin (c'est aussi à cette époque que les supermarchés se sont développés).

La comparaison est tentante. Comme la grande surface, en effet, qui a éliminé les petits commerces de proximité, la " **grande commune** " a tué les services administratifs de proximité. Maintenant, pour acheter ces services (acheter, oui, parce que, les impôts ne suffisant pas, beaucoup de documents sont payants) il faut aller faire la file à l'hôtel de ville comme on le fait pour l'épicerie au Carrefour ou au Delhaize... Petite remarque acide : ces grands magasins proposent un parking gratuit, l'hôtel de ville n'a pas cette élégance.

Pour les grandes surfaces, la satisfaction des gens n'est pas une fin en soi, c'est un moyen ; un moyen d'attirer et de fidéliser les clients dans le but final de faire des bénéfices. Il me semble qu'il en est de même pour la " grande commune " ; **la satisfaction des citoyens n'était pas la finalité de l'opération de fusion.** Pour le monde politique (comme pour le monde des

actionnaires dans un autre domaine) cette satisfaction est un moyen d'attirer et de fidéliser des électeurs dans le but final de conserver le pouvoir. Ce qui n'empêche pas l'idéalisme et le dévouement chez beaucoup de nos élu(e)s (car on peut retourner le raisonnement : on sollicite le pouvoir dans le but de faire le bien des gens) ; ce qui n'empêche pas non plus de reconnaître que la gestion du bien public est un travail complexe, ingrat et difficile.

Les patrons des grandes surfaces sont inaccessibles. Si vous avez une réclamation à adresser à la direction d'un grand magasin, vous aurez affaire à une cascade de managers intermédiaires qui dilueront les responsabilités.

Il en va de même pour les patrons de la " grande commune " ; pour les atteindre (quand on y arrive !) il faut, avec patience et obstination, traverser un barrage de téléphonistes, de secrétaires, d'adjoints, de chefs de cabinets... Petite expérience personnelle : j'ai demandé, il y a quelques années, une entrevue à un échevin ; son agenda ne lui a permis de me recevoir que trois mois plus tard !

Il y a bien une permanence le mercredi matin,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WIERDE.

AVIS A LA POPULATION

Le bourgmestre de la commune a l'honneur de porter à votre connaissance qu'il tiendra les permanences suivantes :

ÉCOLE COMMUNALE D'ANDROY : tous les mardis de 19 heures à 20 heures.

AU DOMICILE DU BOURGMESTRE : tous les jours de 19 heures à 20 heures

[sauf le mardi.]

Monsieur J. Guillaume, 2^{ème} échevin tiendra une permanence en son domicile de 14 à 15 heures les mardis, jeudis et samedis.

Le bourgmestre de la commune signale à la population que les numéros de téléphone des membres du conseil communal sont les suivants :

Monsieur de Jambinne - Bourgmestre	405.85
Monsieur Thiry - 1 ^{er} échevin	néant
Monsieur J. Guillaume - 2 ^{ème} échevin	néant
Monsieur V. Hastir - conseiller	néant
Monsieur A. Guillaume - conseiller	404.36
Monsieur L. Guillaume - conseiller	403.63
Monsieur B. Piot - conseiller	402.81
Monsieur Pinoux - secrétaire	401.37
Monsieur Bouclim - garde champêtre	583.84
Monsieur Simon - cantonnier	401.85

Le téléphone communal qui sera incessamment installé chez Monsieur l'échevin J. Guillaume, pourra être utilisé pour l'obtention de renseignements auprès du secrétaire communal de permanence à Wierde.

Wierde le 18. 1. 1965

Le Bourgmestre.

sur rendez-vous, mais on est reçu par un des collaborateurs du cabinet. La fusion a donc eu cet effet pervers : les citoyens sont séparés de leurs élus politiques par l'Administration ; des élus politiques communaux censés être les plus proches de leurs électeurs.

Nous voilà bien loin de la disponibilité des élus locaux d'antan. Témoin : cet avis à la population, imprimé sur de grandes affiches cartonnées (35 x 55 centimètres), publié au début de la mise en place du premier conseil dirigé par Monsieur de Jamblinne (voir page précédente).

Mais les gens, finalement, ne se préoccupent guère de toutes ces considérations. Ils ont accepté cette évolution de la société politique aussi aisément que celle de la société commerciale.

Comment diable, la France peut-elle survivre (et rester prospère) avec trente-six mille communes dont certaines sont vraiment minuscules ? Serait-elle en retard d'un progrès par rapport à sa petite mais ambitieuse voisine ?

L'âme du village a disparu. Est-ce la faute de la fusion des communes ?

L'âme d'un village ?

L'âme d'un village était le fruit d'une longue maturation, nourrie au fil des siècles par vingt générations successives, une manière de vivre ensemble dans un monde clos qui devait trouver en lui-même les éléments de son animation. Cette âme était faite de kermesses, de chorales, de troupes de théâtre amateur, de fanfares, de processions du 15 août, de remises de prix en fin d'année scolaire, de victoires des équipes (vraiment) locales fêtées avec un chauvinisme bruyant, de parlotes interminables à la sortie de la grand-messe, de commérages chez l'épicier, le boulanger ou le boucher, de l'apéritif du dimanche au café de la Place, de baptêmes, de communions vraiment solennelles, de mariages, d'enterrements... des mille événements qui faisaient qu'on se connaissait, qu'on se rencontrait, qu'on se parlait... en patois local... Une vraie vie sociale. Avec ses rires et ses larmes,

Les Confréries, dans une paroisse, sont un centre qui attire peu à peu toutes les âmes désireuses de se sanctifier. C'est un drapeau sous lequel elles viennent d'instinct se ranger. C'est un signe de ralliement qui leur permet de se reconnaître dans la mêlée du monde et de s'encourager mutuellement.

Les Confréries sont un des principes les plus actifs de vie et de propagande religieuses.

1^{re} *L'Association de l'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement de l'autel et de l'Œuvre des églises pauvres.*

2^e *La Congrégation de la Bonne Mort.*

3^e *Le Tiers-Ordre Franciscain séculier appelé aussi Tiers ordre de la Pénitence, Tiers ordre séculier de saint François d'Assise.*

4^e *La pieuse Association universelle de la Sainte Famille de Nazareth.*

5^e *La Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel ou du Scapulaire.*

6^e et dernière. *C'est l'Œuvre de la visite quotidienne au Très Saint Sacrement de l'Autel.*

Voici un exemple de l'animation religieuse d'une paroisse : les Confréries lancées, avec succès, par l'abbé Gennote en 1907. Voir à ce sujet le numéro 24 d'août 1996.

ses amours et ses disputes, ses solidarités et ses jalousies... Sous la houlette du curé, du bourgmestre et de l'instituteur.

C'est après la seconde guerre que les éléments de cette vie se sont progressivement éteints. Le village s'est ouvert au monde par la voiture, la radio, la télévision, le téléphone. Les hommes sont allés travailler à l'extérieur, les femmes se sont émancipées de leur rôle historique de gardienne du foyer et les enfants ont fait des études. Les épiceries et les cafés ont progressivement disparu, les manifestations religieuses se sont raréfiées, le patois a été oublié en deux générations... Bref, le village traditionnel est mort, victime de l'évolution de la société.

La fusion des communes n'a éliminé qu'un des aspects de la cohésion villageoise, elle n'a tué que Peppone. Il restait don Camillo ; mais il a été emporté lui aussi par la marée de la modernité ; la paroisse, qui était un noyau important de l'âme du village, la paroisse sombre elle aussi !

Wierde après la fusion est devenu un " faubourg dortoir ", de plus en plus " urbanisé " ; il existe bien quelques animations locales mais il est impossible qu'elles puissent ressusciter l'âme du village d'antan.

G. Donnet

LA CARTE DE WIERDE

DANS LES ANNEES 40

Cette carte a été éditée en 1947.

Elle est extraite de la 8^{ème} planchette "Naninne" de la feuille numéro 47 "Namur", une des 448 planchettes de la carte de base du pays à l'échelle 1 : 20.000. L'assemblage des 8 planchettes de chaque feuille et sa réduction à l'échelle 1 : 40.000 ont permis de réaliser la fameuse carte dite d'Etat-Major qui existait aussi en version monochrome noire ou bistre. Cette carte constitue la troisième et dernière édition d'une longue série obtenue par des révisions successives des plans cadastraux communaux dits "primitifs" levés sur l'ensemble de la Belgique dès le début du 19^{ème} siècle (la réduction des plans cadastraux de Wierde, datée de 1850, a été présentée dans le No 20 d'avril 1997).

La carte de 1947 présente une situation révisée sur le terrain en 1936 par des agents cartographes "de complément" qui étaient souvent des miliciens du contingent. L'édition a dû être postposée en 1947 à cause de la guerre.

Ces informations nous ont été aimablement communiquées par l'Institut Géographique National ; institut qui nous a autorisé à reproduire cet extrait (autorisation A 2022 du 25 février 2004).

Quadrillage et échelle

Pour situer sur cette carte les éléments qui sont commentés nous avons ajouté

une amorce de quadrillage. Pour ne pas l'encombrer de traits supplémentaires qui auraient nui à sa lisibilité nous n'avons pas dessiné complètement le quadrillage ; il vous appartient de tracer des traits imaginaires (on dit virtuels maintenant) d'une amorce à l'autre !...

Pour éviter tout malentendu rappelons que l'échelle 1/20.000 signifie qu'un centimètre sur la carte représente 20.000 centimètres sur le terrain ; et 20.000 centimètres ça fait deux cents mètres ; autrement dit, cinq centimètres sur la carte représentent un kilomètre sur le terrain.

Les sites disparus

Quelques sites anciens intéressants n'apparaissent plus sur cette carte de 1947. Notamment : un moulin-à-vent (au lieu dit Aux Cailloux, coin inférieur droit du carré B2), une usine de produits réfractaires (dans le domaine du Reppeau, coin inférieur droit du carré D3), un réservoir d'eau (au lieu dit Les Quartiers, milieu du carré C2), une briqueterie (au bord du Tronquoy, bas du carré E3). Ces sites font l'objet d'articles particuliers.

Quelques sites indiqués sur cette carte n'existent plus aujourd'hui : la gendarmerie, la cité miniature Lilliput, les fosses à terre plastique, les carrières de pierres et de sable, la fontaine d'Andoy... Ils sont localisés à la page suivante.

On peut voir bien des choses sur cette carte des années 40... Par exemple...

- la répartition du terrain entre les bois (qui forment autour du village une sorte de couronne arborée), les prairies (clôturées) et les champs cultivés (nombreux).
- le relief ; le point le plus haut de Wierde : 225 mètres sur Les Tiennes ; le point le plus haut d'Andoy : 217 mètres dans le bois l'Évêque (coin supérieur droit du carré C1) ; l'altitude du Tronquoy : 140 mètres au sud de Basseilles. Sachez que les courbes de niveau sont équidistantes de cinq mètres et que les altitudes sont données par rapport au niveau moyen des basses mers à Ostende. L'altitude de la plaine de Jambes est d'environ 85 mètres !
- les rivières ; le Tronquoy et ses affluents (son importance mérite une description particulière que vous trouverez à la page suivante) ; le Crespon (naît en C4, longe l'orée des bois de Jeumont et de Hère en D2 et E2 et se jette dans le Tronquoy en F2 ; le cartographe de cette édition n'a pas daigné inscrire son nom !) ; le début du ruisseau d'Erpent (prend sa source dans le bois derrière Lilliput, coin inférieur gauche du carré A2, trace la lisière ouest du bois l'Évêque en A1 pour descendre sur Erpent ; il dessine la limite nord-ouest de la commune).
- les routes et les chemins ; voyez ci-dessous la légende des cinq types de chemins ; remarquez la Route Militaire qui relie le fort d'Andoy en D1 à celui de Dave par C2, B2, A3, A4... et à celui de Maizeret par E1...
- l'habitat c'est-à-dire les maisons, les fermes, les écoles etc) ; la situation n'était guère différente en 1947 ; il faut évidemment une loupe et de bons yeux pour les situer tous sur cette carte !
- les limites de la commune ; la pointe inférieure est tronquée de deux centimètres et demi ; vous trouverez cette partie manquante à la page suivante.
- les futures zones résidentielles encore vierges d'habitation : les Comognes en C1, les Balaives en A2, les Quinaux en D4.
- les fosses à terre plastique (treize en tout) : Barra en D2, Fonds d'Andoy en C3, Wez en F2, de Reulx en D4 ; fosses desservies par des chemins empierrés.
- la carrière de pierres des Comognes en C1.
- la carrière de sable du Hambeau en D2
- la gendarmerie en D5
- la carrière de Lilliput en A2
- la fontaine d'Andoy en B2 ; les puits à Limoy en F1
- nous vous laissons le soin d'imaginer l'horrible balafre de l'autoroute qui saccagera trente ans plus tard ce paisible paysage rural...

	Bois		Prairies		Chemin vicinal empierré		Chemin vicinal en terre		Chemin d'exploitation		Clôture en fil de fer		Courbe de niveau		Limite de commune		Route d'état		Sentier
--	-------------	--	-----------------	--	--------------------------------	--	--------------------------------	--	------------------------------	--	------------------------------	--	-------------------------	--	--------------------------	--	---------------------	--	----------------



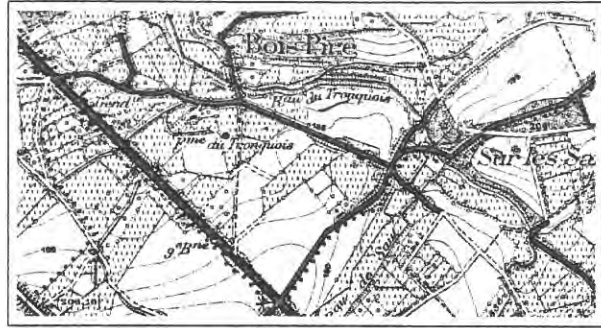
Extrait de la carte n°47 avec
l'autorisation A2022 de
l'Institut géographique national,
tél. 02/629.82.82
Echelle 1/20.000

LE TRONQUOY

Le ruisseau du Tronquoy ne semble s'appeler ainsi qu'à partir de son entrée dans la commune de Wierde. Il est formé à cet endroit de la jonction du ruisseau du bois d'Assse et du ruisseau du Saut descendant tous deux de Sart-Bernard.

Autre hypothèse : On ne considère plus le ruisseau qui prend sa source au lieu dit " Sur les Sarts " comme un affluent du ruisseau du Saut mais comme le début du Tronquoy ; ruisseau qui, gonflé progressivement de quatre affluents, va alimenter la vaste retenue d'eau (un mini lac artificiel) qui a fait tourner pendant des siècles le moulin du Tronquoy (coin inférieur droit du carré E4). Sur sa rive gauche, il reçoit donc le ruisseau du bois d'Assse, le ruisseau du Saut (qui semble se dédoubler) puis le Ry du Naquion (qui a fait l'objet d'une étude fort intéressante de Philippe Jacquet parue dans le numéro 23 d'avril 96) ; sur sa rive droite, un ruisseau anonyme descendant du lieu dit " Maliène " (situé dans le coin inférieur droit du carré F4).

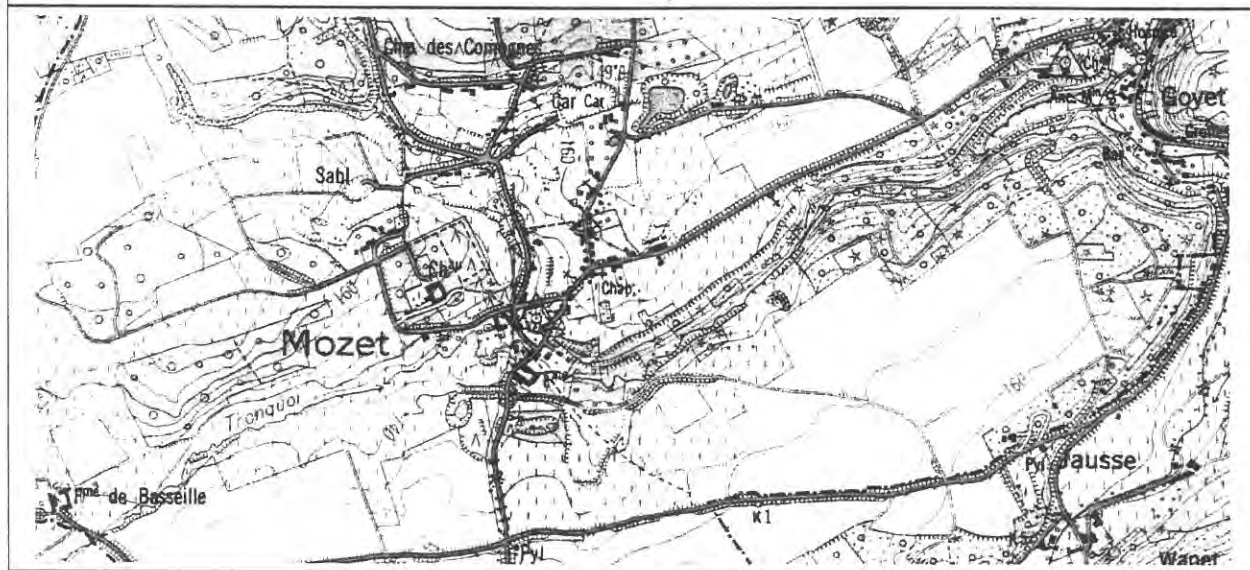
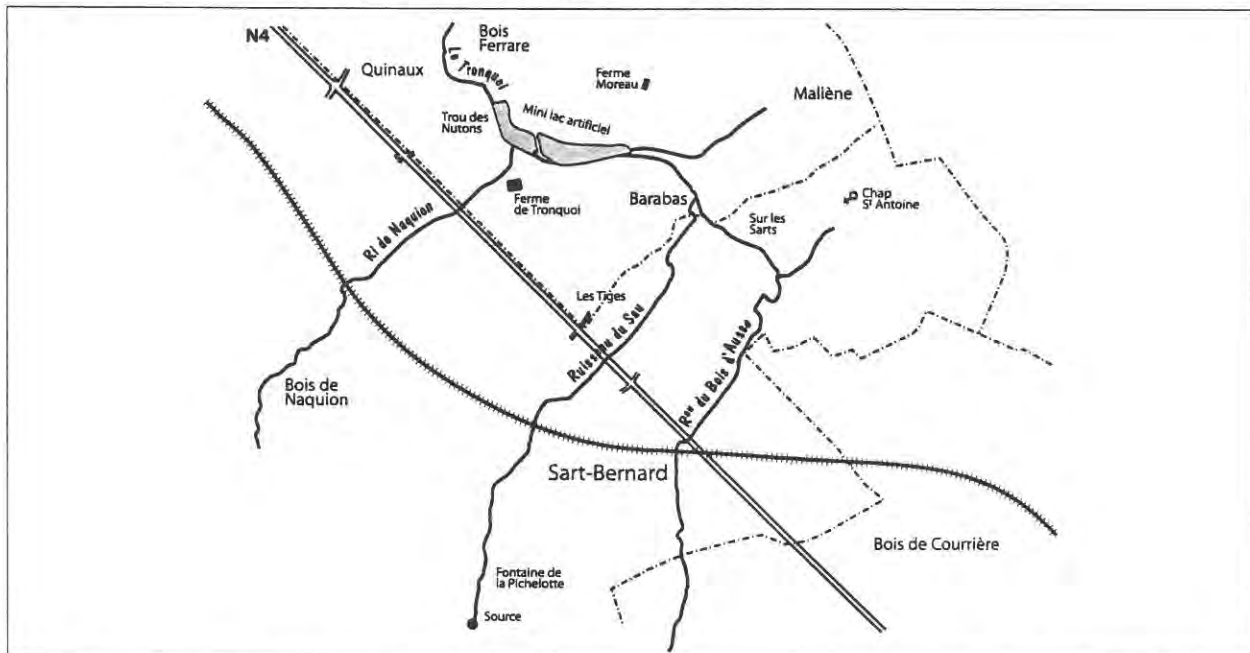
Au fil des siècles le Tronquoy s'est sculpté une superbe



petite vallée, avec l'aide du Crespon qui le rejoint avant d'entrer à Mozet... Rafrâchissant à l'aplomb des roches impressionnantes du bois Ferrare, languissant dans les prés et les champs entre Wez et Basseilles, chantonnant au cœur de Mozet, ambitieux au fond du vallon encaissé et joliment boisé qu'il s'est creusé comme un écrin en contrebas de la route qui conduit à Goyet...

Il termine une course d'environ huit kilomètres dans le Samson près de l'hospice de Goyet.

G. Donnet



Pour présenter son article "Crapauds, grenouilles, salamandres et tritons... En voie de disparition" dans le dernier numéro du Crespon, Nicolas Bette écrivait "Andoy : prairie aux canards, Balaives : lieu où coule l'eau, Ranisse : endroit où il y a beaucoup de grenouilles... Ces noms de lieux décrivent l'environnement du village lorsque les premiers hommes s'y sont installés. Avant l'homme, c'était le milieu de nos lointains ancêtres nés il y a environ trois cent cinquante millions d'années, ceux-là mêmes qui incarnent encore aujourd'hui le miracle du passage de la vie aquatique à la vie terrestre...". En écrivant ces mots, Nicolas ne savait pas qu'il rejoignait une extraordinaire découverte faite près d'ici, à Gesves, une découverte qui nous ramène à une période appelée sur l'échelle des temps géologiques le Dévonien ...

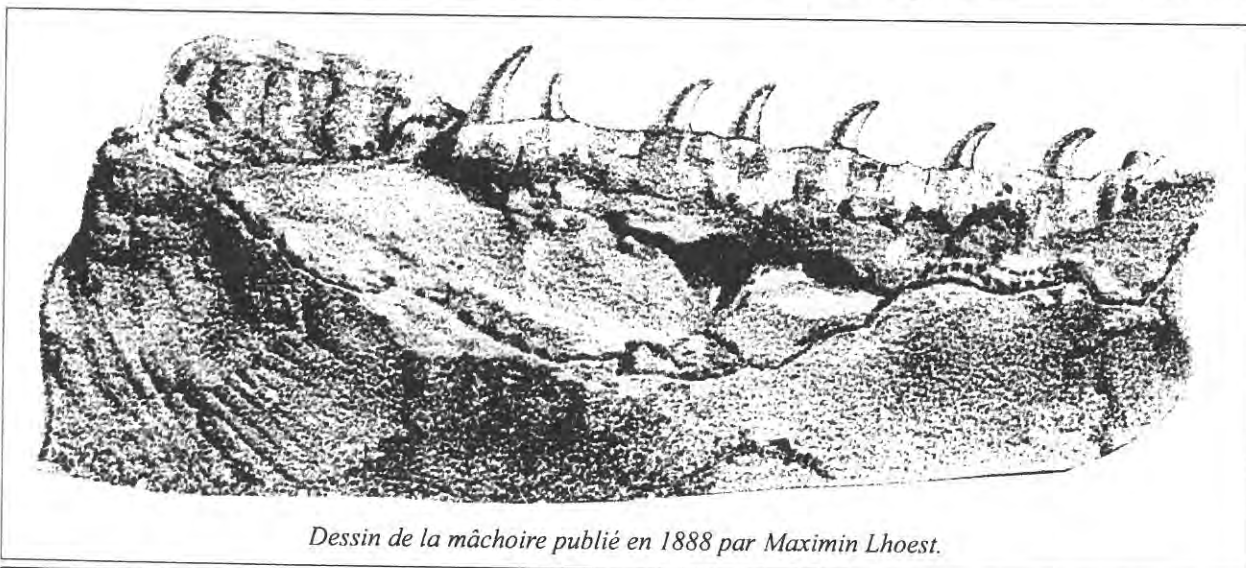
IMAGE DE CHEZ NOUS AU DEVONIEN

Le fossile de Gesves

À la fin du 19^{ème} siècle, le géologue liégeois Maximin Lohest ramène d'une carrière de Gesves un fossile qu'il décrit en 1888, dans une publication intitulée "Poissons des terrains paléozoïques de Belgique", comme une mâchoire de poisson. Sans plus d'intérêt, il la classe comme telle dans les collections de paléontologie de l'Université.

Il y a quelques mois, le jeune paléontologue français Gaël Clément prend connaissance de cette description dans le cadre de ses travaux de recherches au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Cette description l'intrigue, car

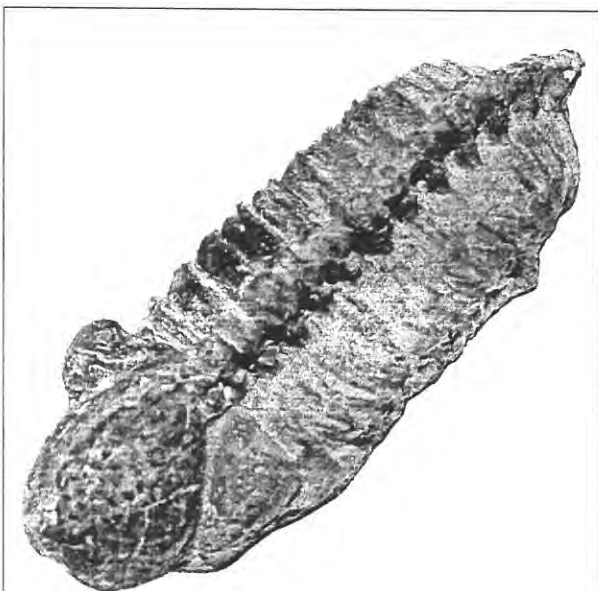
elle ne correspond pas aux mâchoires des poissons du dévonien qu'il connaît bien. Il s'adresse alors au responsable des collections liégeoises qui lui prête le fossile poussiéreux en vue d'une étude approfondie. L'examen est difficile car seule la face interne est dégagée de sa gangue de grès. Il enrobe alors la précieuse relique dans une résine transparente de manière à pouvoir mettre à jour la face externe, ce qui lui révèle des caractéristiques qui ne laissent plus aucun doute : c'est une mâchoire de tétrapode, c'est-à-dire un vertébré à quatre membres dont la descendance comprend aujourd'hui les batraciens, les reptiles, les oiseaux et les mammifères. Allant de surprises en surprises, il constate que c'est même trait pour trait une mâchoire



Dessin de la mâchoire publié en 1888 par Maximin Lhoest.

d'ichtyostéga, c'est-à-dire rien de moins que le plus célèbre des premiers tétrapodes connus et dont seulement deux exemplaires ont été découverts jusqu'à ce jour au Groenland. Cette trouvaille est exceptionnelle, car d'abord elle montre que l'aire de répartition de l'ichtyostéga est plus large qu'on ne le pensait, mais en plus elle relance une étude qui aboutit à la confirmation que la terre n'a pas été conquise par les poissons mais bien par les tétrapodes. C'est tout simplement extraordinaire !

Les résultats des recherches liées à cette découverte sont publiés et cautionnés par des spécialistes de renom. La très sérieuse revue scientifique anglaise "Nature" publie l'information le 29 janvier 2004 ; le journal français "Le Monde" lui consacre un long article le 7 février. Chez nous, une conférence de presse à la maison communale de Gesves, suivie d'une visite sur le terrain avec des spécialistes australiens, français et belges est organisée en avril ; l'information est publiée par "Vers l'avenir" le 29 avril et "Le Vif / l'Express" le 7 mai. Plusieurs journaux télévisés étrangers relatent l'événement... Une chose est sûre : on n'a pas fini de parler de Gesves et de ses trésors paléontologiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective que les spécialistes ont prévu d'y revenir et que le bourgmestre a fait placer la



Un trilobite provenant du célèbre "mur des douaniers" à Vireux-Molhain. Un arthropode marin qui a disparu durant l'ère primaire. Il s'agit ici d'un phacops latrifons.



Un sourire de 350 millions d'années du phacops latrifons.

carrière sous protection spéciale.

Le dévonien

Le dévonien est une période qui se situe dans l'ère dite primaire (les spécialistes disent aussi paléozoïque, "ère de la vie ancienne") entre -410 et -355 millions d'années. À l'échelle des temps géologiques, c'est une période de transition entre celles dites du silurien et du carbonifère. Le nom de "dévonien" provient de Devon, un comté d'Angleterre où l'on a commencé à étudier les terrains de cette période. Le dévonien est parfois appelé la période des poissons (comme 250 millions d'années plus tard, celle du jurassique sera celle des dinosaures), tout simplement parce que ceux-ci connaissent alors une formidable diversification. Sur les continents déserts et silencieux, cette période est très importante car c'est alors que la vie s'installe sur la terre ferme. Pour le raconter, il y a tout ce que nous enseigne la géologie, notamment les fossiles. De ce point de vue, notre ré-



Un spirifer dit "Cirtospirifer verneuilli" provenant de Barvaux. Un brachiopode aux coquilles en forme d'ailes.



Une autre espèce de trilobite, le Phacops Rana Africana.

gion est particulièrement riche, et ce n'est donc pas un hasard que des noms de lieux qui nous sont familiers servent de références stratigraphiques mondiales pour caractériser les différentes périodes du dévonien que sont le famennien, le frasnien, le givétien, le couvinien et le gedinnien.

Les continents se promènent

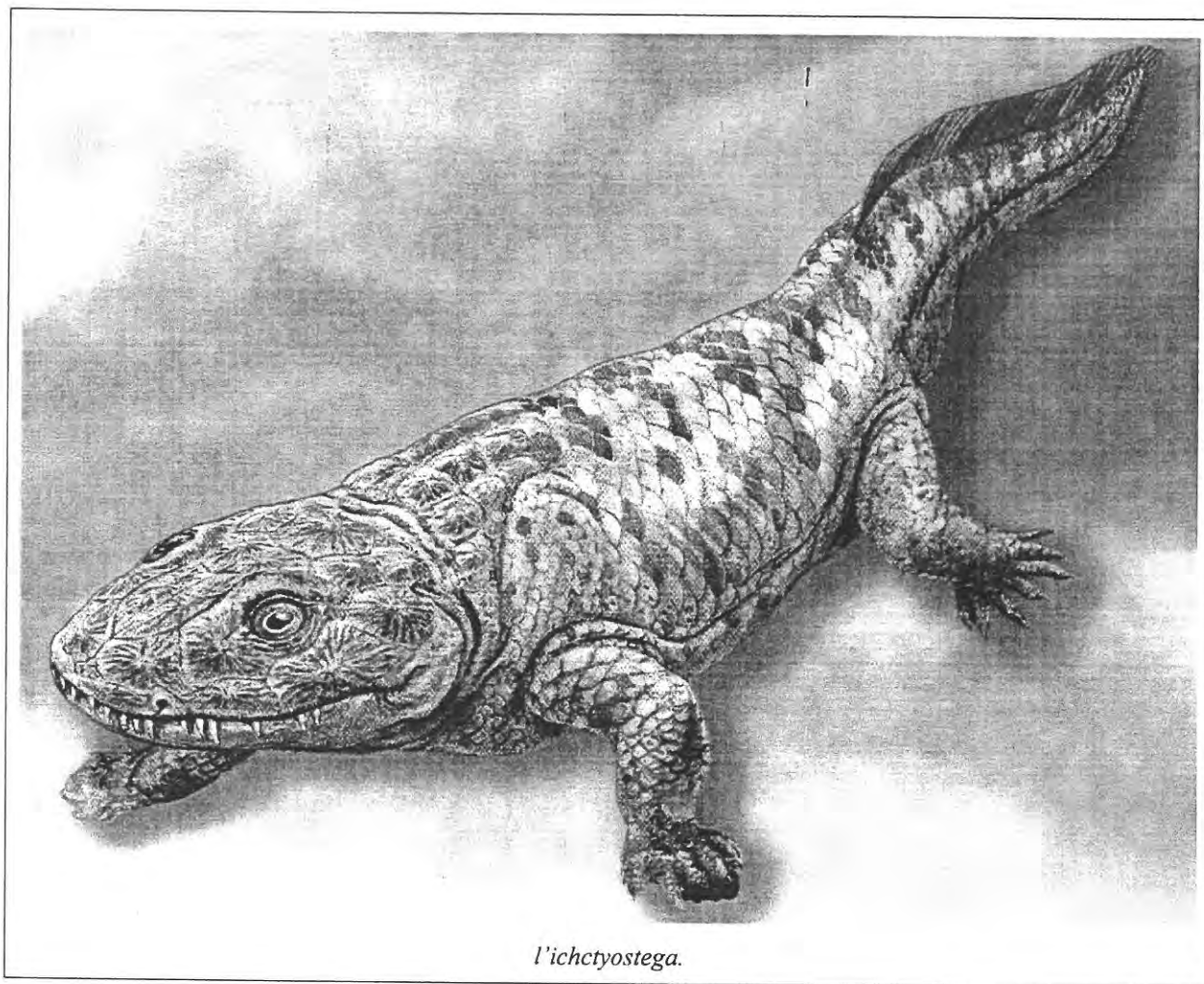
À la fin du dévonien, la terre montre deux super continents qui dérivent l'un vers l'autre : le Gondwana (Afrique, Arabie, Amérique du Sud, Antarctique, Inde, Australie) situé près du pôle Sud qui se déplace vers le nord et l'Euramerica (le Groenland et notre région en font partie) qui est situé près de l'équateur. Dans leur mouvement, le Gondwana et l'Europe se rapprochent en même temps que l'Amérique septentrionale, et les bouleversements géologiques qui en résultent modifient considérablement notre paysage. Les fluctuations des mers sont telles que lorsque l'eau se retire, il ne reste comme milieu de vie que des mares peu profondes ou de minces filets d'eau. De plus, les continents sont soumis à un climat fait de périodes humides à fortes pluies torrentielles qui alternent avec des périodes sèches à caractère désertique. À cette époque, le Groenland et notre région se trouvent quasiment à l'équateur à une distance l'un de l'autre d'environ 1.500 kilomètres.

La sortie des eaux

Les bouleversements géologiques et climatiques ont un impact considérable sur l'évolution de la



Un paysage actuel, copie conforme de la mangrove du dévonien.



l'ichtyostega.

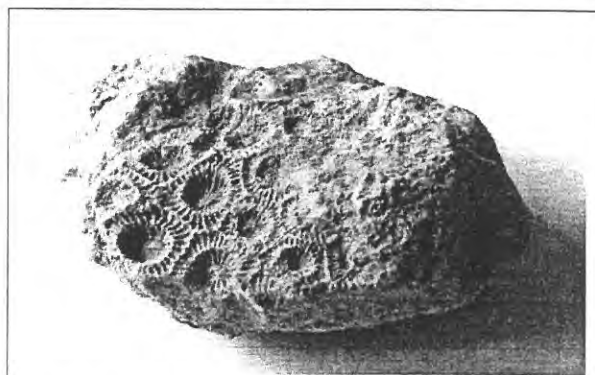
vie car ils conduisent plusieurs espèces à s'adapter en développant une capacité de respiration pulmonaire. La première forme de vie à s'essayer à une respiration aérienne est végétale, mais elle reste cantonnée à des milieux humides aux eaux peu profondes comme les marécages et les rivages. Les végétaux ont alors des formes bizarres qui s'adaptent à leur environnement tout en se multipliant et en se diversifiant. Avec l'arrivée de la végétation, l'atmosphère s'enrichit en oxygène, ce qui prépare tout naturellement la sortie des eaux de la vie animale : d'abord des insectes rampant, des araignées, des scorpions, puis, il y a 365 millions d'années, un tétrapode qui, en transformant ses nageoires en pattes, prépare une révolution sur terre : l'ichtyostega.

À cette époque, notre région est située en bord de mer avec des lagunes et des petits fleuves qui y aboutissent. Par comparaison à ce qu'on connaît aujourd'hui, le paysage ressemble à un littoral marin tropical où dominerait une végé-

tation extravagante venue d'un autre monde, un peu comme une mangrove faite d'un labyrinthe de racines portant des prêles géantes, des arbres aux formes bizarres et de longues tiges coiffées de fougères géantes.

L'ichtyostega

L'ichtyostega a une large tête à allure de crocodile, des écailles et des branchies comme un



Une hexagonaria provenant de Frasnes (près de Couvin). Une espèce de corail dont les colonies peuvent atteindre dix à vingt centimètres de diamètre.

poisson, des poumons protégés par un thorax, une longue queue et quatre membres prolongés de cinq à huit doigts. Avec cette allure, on a d'abord pensé à un amphibien comme une salamandre d'un mètre de long capable de sortir de l'eau et de marcher.

Avec toutes ces caractéristiques, la théorie de l'évolution prônant le poisson doté de poumons que l'évolution aurait doté de pattes pour sortir des eaux est révolue. Comme le titre le journal *Le Monde*, la relecture d'un fossile belge confirme que la terre n'a pas été conquise par les poissons. On peut donc être fier, car c'est notre amphibien tétrapode qui incarne dorénavant l'animal à partir duquel la vie va se diversifier sur terre. Toutefois, avant de s'affranchir complètement de l'eau, il faudra encore attendre que ses pattes lui permettent de soutenir son corps, car ses membres servent avant tout à faciliter ses déplacements dans les labyrinthes végétaux aquatiques.

Une extinction massive

La fin du dévonien est marquée par de profonds bouleversements qui provoquent la deuxième extinction massive des espèces (la première a eu lieu 75 millions d'années plus tôt, à la fin de la période de l'ordovicien), et on estime que 80 à 85 % de la vie disparaît. Une des raisons les plus vraisemblables serait que les premières forêts auraient capté trop de gaz carbonique de l'atmosphère, ce qui aurait eu pour effet de réduire tellement l'effet de serre que cela aurait provoqué un refroidissement climatique important. Après le cataclysme qui en aurait résulté, il faudra attendre 20 millions d'années pour retrouver des traces fossiles d'amphibiens tétrapodes qui prennent définitivement pied sur terre, notamment grâce à leurs pattes terminées par cinq doigts. Cette caractéristique se retrouve dans une descendance directe qui se diversifie en crapauds, grenouilles, salamandres et tritons, mais aussi dans une autre descendance qui évolue vers les reptiles. Avec l'évolution, les reptiles donnent naissance au groupe des dinosaures et des oiseaux, et à celui des mammaliens dont une des nombreuses descendance aboutit il y a 2,5 millions d'années à la naissance de la lignée

des hominidés.

La naissance de l'homme

Il y a 100.000 ans, cette lignée donne naissance au Proche-Orient à " l'homo sapiens sapiens " dit aussi l'homme moderne. Il arrive en Europe, il y a 35.000 ans au moment où son " cousin " néandertalien disparaît (l'homme de Neandertal est parfois appelé chez nous l'homme de Spy suite à sa fameuse découverte en 1886 à laquelle participe -encore lui !- Maximin Lohest). C'est notre père à tous, et il témoigne déjà d'une grande maîtrise technologique, de préoccupations esthétiques ou religieuses et il vit en parfaite harmonie avec une nature dont il magnifie sa vision sur les parois des grottes dans une symbolique qui nous échappe encore. Durant 27.000 ans, il vit exclusivement de la chasse, de la pêche et de la cueillette. Il y a 8.000 ans, il entame une profonde mutation en passant de chasseur-cueilleur à paysan. Il acquiert alors un important pouvoir sur la nature, il se regroupe dans des villages, il invente la poterie et façonne les premiers métaux. Après cela, c'est la spirale de l'histoire où l'on commence à compter les années, les mois et les jours...

Ne plus perdre de temps

Aujourd'hui, on compte les journées en heures, en minutes et en secondes. Dans le même temps, l'action de l'homme épuise de plus en plus vite les richesses naturelles de la terre qui ont mis des centaines de millions d'années à se constituer. Sans les cataclysmes à l'origine des cinq extinctions massives des espèces, il y a de grandes chances que nous ne serions pas là. Nous sommes donc de sacrés veinards, mais en prolongeant notre main d'outils, nous avons aussi inventé plusieurs manières de nous autodétruire. Aujourd'hui, beaucoup de savants s'accordent à dire que nous sommes entrés dans une sixième ère d'extinction, mais, comparativement à beaucoup d'espèces, l'homme est d'une fragilité déconcertante. Alors, s'il n'est pas trop tard, il est grand temps, sinon tout sera à recommencer...

José Bette.

LA NATIONALE 4 A WIERDE PLUS CONVIVIALE ?

LE M.E.T. NOUS EN DONNE L'ESPOIR !

L'année dernière, un appel au secours avait été lancé au ministre des Travaux Publics pour " remédier à la situation mortifère de la nationale 4 dans la traversée de Wierde et plus particulièrement du carrefour de la Perche " ; vous trouverez copie de cette lettre dans le numéro 45 d'octobre dernier.

Le M.E.T. (Ministère de l'Équipement et des Transports) a accueilli cet appel au secours avec attention et y a répondu, assez rapidement, d'une manière très positive.

Voici le texte de cette réponse, datée du 12 mai 2004.

" Voici quelques mois, vous m'avez sensibilisé aux dangers présentés par le carrefour d'Andoy pour les usagers qui s'engageaient ou qui circulaient sur la route nationale, ainsi que de manière plus générale, sur les vitesses excessives pratiquées sur la nationale. J'avais demandé à mon administration, le MET en l'occurrence, de m'adresser un rapport circonstancié sur la problématique.

Il en ressort non seulement que la sécurité du carrefour peut être améliorée, mais qu'il conviendrait dans les années à venir de réaménager progressivement l'ensemble de la nationale 4 entre Jambes et Wierde. En effet, cette route est aujourd'hui bordée de nombreux commerces, zones de bu-

reaux et habitations, engendrant de nombreuses manœuvres d'usagers sur un axe où les vitesses moyennes pratiquées restent élevées malgré les limitations en vigueur. La forte croissance démographique de cette zone, conjuguée au potentiel de développement économique, risque d'accentuer ce phénomène dans les années à venir.

Je partage donc sur ce point parfaitement votre constat.

Plutôt que de traiter la route carrefour par carrefour ou zone par zone, j'ai dès lors estimé indispensable d'élaborer sans délai un schéma directeur d'aménagement de la N4 entre Jambes et Courrière. J'ai chargé le MET de mener cette mission à bien, en étroite concertation avec la ville de Namur. Votre bourgmestre, Bernard Anselme, soutient d'ailleurs largement l'initiative.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette étude sont notamment les suivants : établir un diagnostic de la situation actuelle ; identifier les zones susceptibles d'accueillir à court et moyen termes de nouvelle

activités économiques génératrices de trafic ; proposer en conséquence un schéma directeur d'aménagement de l'axe visant à le sécuriser et à créer des carrefours performants et sûrs aux endroits les mieux adaptés.

La mise en œuvre de ces divers aménagements devra s'envisager ensuite dans le cadre d'une programmation pluriannuelle en tenant compte du cadre budgétaire régional.

Une large attention sera accordée à la situation du carrefour d'Andoy qui m'apparaît être l'une des zones à traiter de manière prioritaire. Voici quelques années, le MET avait d'ailleurs proposé de réaliser à cet endroit un carrefour dénivelé, ce qui avait à l'époque été refusé par les services de l'urbanisme. Il est probable que cette possibilité soit à nouveau évoquée à l'oc-

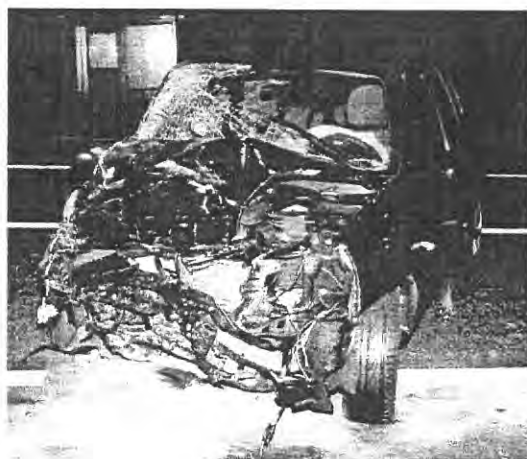
casion de l'élaboration du schéma directeur susmentionné. D'autres solutions, comme une signalisation lumineuse tricolore ou un giratoire seront également examinées. Le choix final sera arrêté en concertation avec les différents services régionaux et communaux concernés.

J'ai demandé que ce schéma directeur soit finalisé pour la fin de l'année 2004.


Michel DAERDEN

Les élections de juin et le jeu de chaises ministérielles ont laissé à Monsieur Daerden ses responsabilités ; espérons que ce soit un gage de continuité et que cela lui permettra de donner suite à ce projet au cours de cette législature !...

G. Donnet



Ces photos de l'accident du 2 février dernier illustrent bien la dangerosité du carrefour de la Perche : la Ford Focus blanche (photo de gauche) qui traversait le carrefour dans le sens Andoy Naninne a été percutée par la Renault Clio (foncée) qui venait de Namur. Les jeunes passagers de la Ford ont été sérieusement blessés !...
Photos " Vers l'Avenir ".

LES SITES DISPARUS (1)

LE RESERVOIR DU LIEU DIT “ DERRIERE LES QUARTIERS ”

Divers articles l'ont déjà souligné : l'eau potable a toujours été un problème pour la commune de Wierde et une enquête, à laquelle la commune a dû répondre en 1893, met très bien ce problème en évidence. Etant donné que le manuscrit est devenu partiellement illisible en voici une copie dactylographiée. L'autorité qui a organisé l'enquête n'est pas mentionnée.

Enquête sur les eaux alimentaires datée de 1893

Question : Nombre de maisons et d'habitants ?

Réponse : Hameau d'Andoy : 116 maisons et 529 habitants ; hameau de Wierde : 73 maisons et 326 habitants.

Q : De quelles eaux se sert-on pour l'alimentation ?

R : Les personnes qui possèdent des citernes pour recueillir les eaux pluviales se servent de ces eaux pour l'alimentation. Celles qui n'en ont pas se servent d'eau de réservoirs découverts. En cas de pénurie on va s'en approvisionner à des espèces de sources naturelles situées à plus de deux kilomètres des habitations.

Q : Profondeur de la nappe d'eau ?

R : Wierde ne possède aucune nappe d'eau connue.

Q : Nature des terrains traversés par les puits et nature de la nappe aquifère ?

R : Les deux seuls puits qui existent dans la commune sont creusés dans une espèce d'argile caillouteuse.

Q : Mode de construction des puits ?

R : Les deux puits indiqués à l'article précédent sont revêtus intérieurement d'une maçonnerie en pierres sans mortier.

Q : Nombre de puits et de pompes publics ?

R : Néant.

Q : Nombre de maisons possédant un puits ?
Une pompe ?

R : Deux

Q : Qualités physiques des eaux (coloration, transparence, ...) ?

R : Les eaux des citernes sont généralement claires et transparentes ; celles des réservoirs ouverts sont plus ou moins troubles et colorées par les matières qui y tombent accidentellement.

Q : Qualités organoleptiques des eaux (odeur, saveur...) ?

R : Elle ne sont pas agréables à boire. On ne les emploie guère qu'après les avoir, au préalable, fait bouillir pendant un certain temps.

Q : Qualités chimiques et bactériologiques des eaux (nombre de bactéries par centimètres cubes) ?

R : Aucune analyse de ce genre n'a été faite à Wierde.

Q : Les volumes d'eau disponibles suffisent-ils en toute saison aux besoins de la population ?

R : Non. Les trois quarts des habitants de la commune sont obligés d'aller chercher l'eau assez loin ; à plus d'un kilomètre pour ceux d'Andoy ; à plus de deux kilomètres pour ceux de Wierde.

Q : Existe-t-il sur le territoire de la commune ou dans les environs des sources apparentes ou une nappe souterraine qui pourraient être utilisées pour une distribution d'eau ?

R : Il existe au midi du village de Wierde, dans

une prairie marécageuse, un endroit où l'eau sort naturellement de terre. Si on veut utiliser ces eaux pour les distribuer dans les deux sections de la commune, le travail occasionnerait des frais extrêmement considérables. De l'avis des autorités consultées le débit de cette source serait insuffisant.

Q : Y a-t-il des mesures projetées pour parer à l'insuffisance des eaux ?

R : Oui. La commune fait dresser par les agents de la voirie des plans et devis de deux citernes à construire l'une à Andoy et l'autre à Wierde.

Telle était la situation en 1893. Les gens de Wierde et d'Andoy ont dû continuer à faire bouillir leur eau pendant soixante ans, jusqu'à l'avènement du robinet !

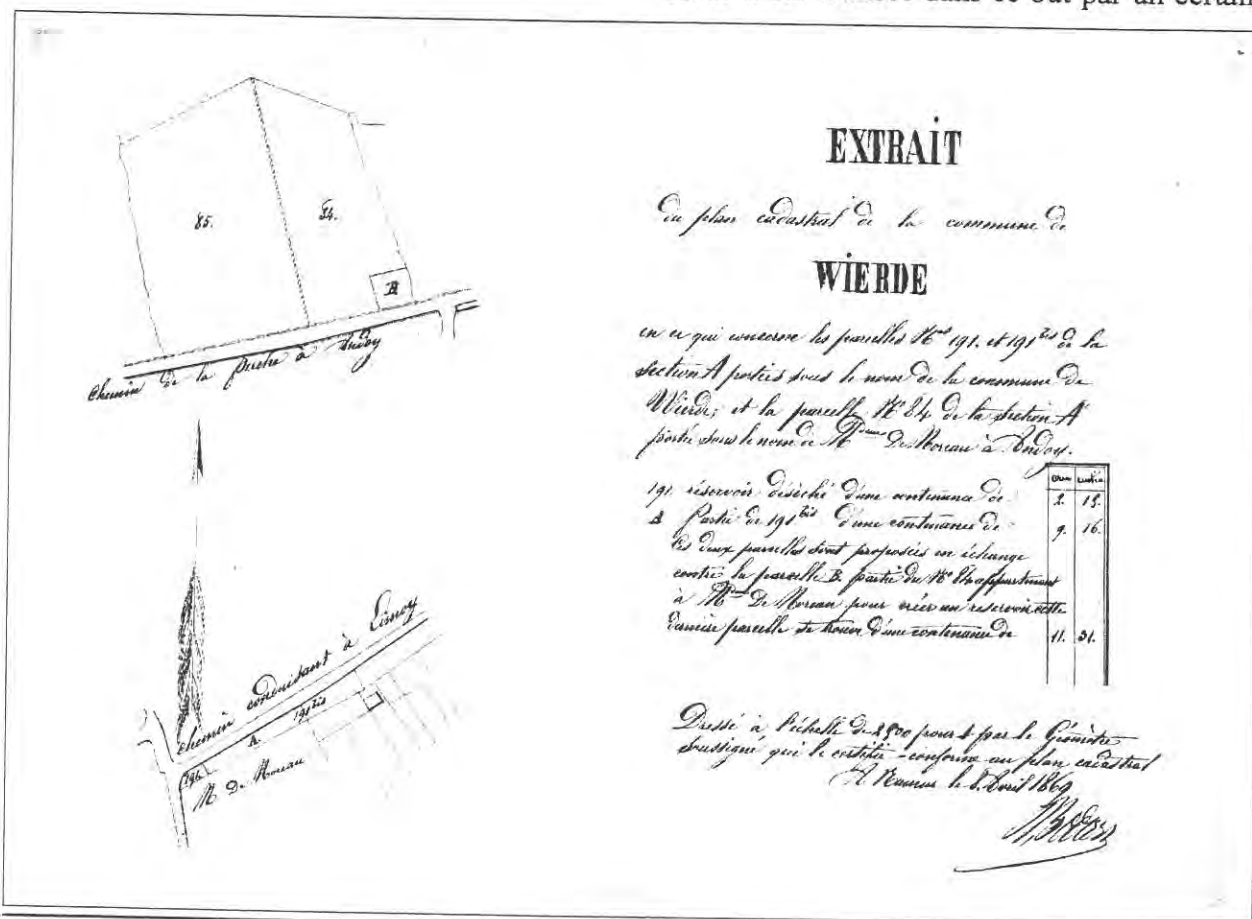
Mais le réservoir dont nous racontons aujourd'hui l'histoire existait bien avant la date de cette enquête. Le premier document où il apparaît est un extrait du plan cadastral du 8 avril 1869 qui expose un échange de terrains entre la commune et madame de Moreau "pour créer un réservoir".

Le réservoir a dû être rapidement creusé puisqu'il est dessiné comme tel sur un plan des propriétés de la commune dressé le 4 août 1870.

Le réservoir est peint en bleu et dénommé "abreuvoir" (dénomination erronée comme le montre le règlement de police qui sera publié en 1893). Ce plan est dessiné à l'échelle 0,0025 ; ce qui signifie que 1 centimètre sur le plan représente 4 mètres sur le terrain. On peut déduire de ce plan que la surface du réservoir était d'environ 450 mètres carrés (environ 33,5 mètres de long sur 13,5 mètres de large) ; si la profondeur était d'un peu plus de deux mètres (profondeur plausible) sa contenance pouvait atteindre 1.000 mètres cubes.

Le plan semble indiquer également que la commune était propriétaire d'une bande de terrain le long du chemin de Limoy (actuellement rue du Vieux Fermier).

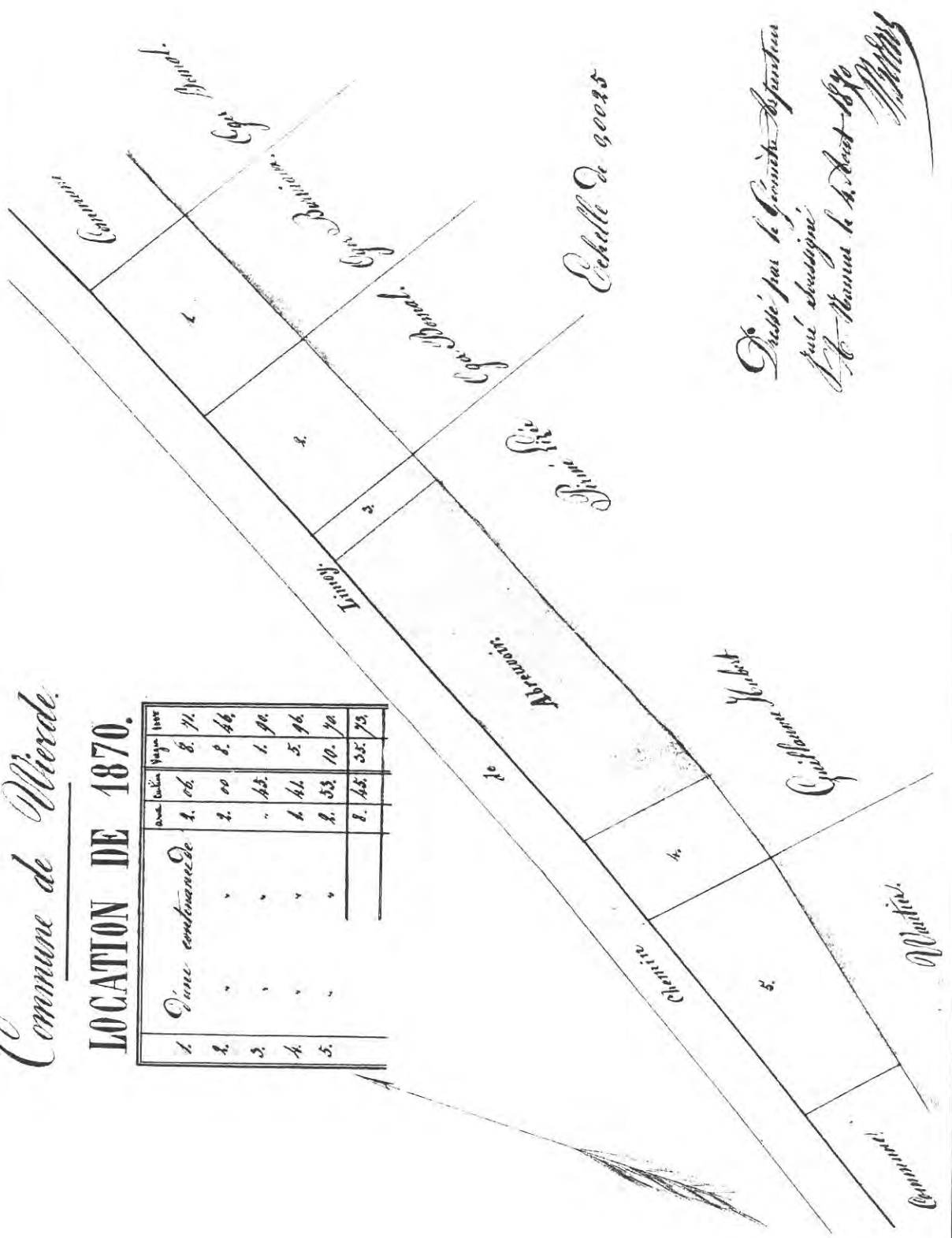
Le lieu dit "Les Quartiers" formant une sorte de cuvette, le réservoir semblait n'être alimenté que par l'eau de ruissellement. Ce n'était sans doute pas suffisant puisqu'on a envisagé d'y amener l'eau du plateau qui le domine. Une étude a été réalisée dans ce but par un certain



Commune de Ollivier.

LOCATION DE 1870.

	contenance	en ares	en centiares
1.	1. 06	8.	71.
2.	2. 00	8.	46.
3.	1. 45	1.	90.
4.	1. 41	5.	96.
5.	2. 53	10.	70.
	2. 45	35.	73.



*Dressé par le Service des Pontons
sur le dessin de
M. Hureau le 4 Août 1870*

Noël, stagiaire du Génie. Elle est datée du 30 mai 1893.

Note concernant un travail destiné à amener les eaux recueillies par le fossé situé au-delà du bois de Nanvoye (limite entre les communes de Wierde et de Loyers) dans une des fosses à eau situées derrière Les Quartiers.

Le fossé susdit se trouve situé au-delà d'un plateau boisé de 160 mètres de largeur et à la côte 215 tandis que la fosse est à la côte 203. Il existe donc une différence de niveau de 12 mètres sur une longueur de 980 mètres environ, à partir de la lisière intérieure du bois. Il y a par conséquent possibilité d'amener l'eau du fossé dans le réservoir.

Pour ce faire il n'est pas possible d'utiliser le fossé de la route militaire (à construire éventuellement) car ce fossé suit les ondulations du terrain et présente à certains endroits une pente contraire, notamment dans la partie située entre les deux passages à niveau du chemin d'Andoy à Loyers.

Pour atteindre le but proposé il faudrait établir un réservoir, soit dans le bois à la limite de la commune, soit sur la lisière intérieure du bois ; amener les eaux du **fossé constituant la limite**

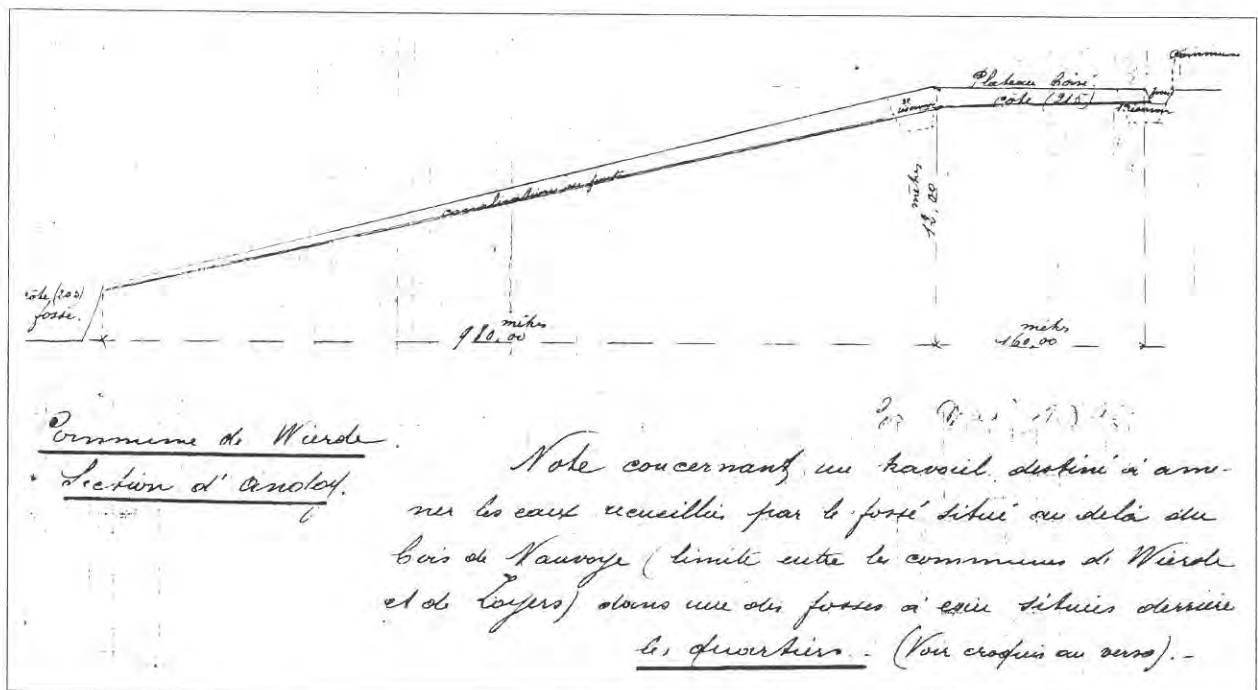
de la commune dans ce dernier réservoir par une tranchée à ciel ouvert pratiquée dans le bois et continuer au moyen d'une canalisation en poterie, en fer étiré ou en fonte (voir dessin).

En admettant des tuyaux en fonte, la dépense relative au travail de canalisation, sans compter les indemnités à payer aux propriétaires des terrains qu'il faudrait traverser, s'élèverait à la somme de 4.800 francs environ. Cette dépense me paraît exagérée étant donné la qualité de l'eau recueillie. Celle-ci tombant sur le plateau boisé et sur les campagnes de Bossimé avoisinantes, sont chargées de matières provenant de la décomposition de feuilles et de fumiers de même que des produits plus nuisibles encore, oubliés sur les bords du fossé en toutes saisons, ce qui rendrait l'eau absolument impropre à la consommation des habitants.

Or, en temps de sécheresse les habitants d'Andoy n'ont que cette fosse pour leur alimentation et celle de leur bétail. Quoique cette eau ne soit pas des plus salubres, celle que l'on y introduirait par le travail demandé le serait bien moins encore.

Je suis donc d'avis qu'il n'y a pas lieu de faire le travail demandé.

Commentaire : Le plateau boisé et le fossé sont situés au nord du fort d'Andoy dans le carré D1 sur une crête qui culmine à 219 mètres (où a été récemment établi un pylône de téléphonie mobile). Les chemins formant limite de la com-



mune existent toujours mais je n'ai pas retrouvé le fossé... Cette étude, assez fantaisiste, critiquable à plusieurs égards, a cependant un mérite : celui de montrer que le problème de l'eau potable était tellement angoissant que l'on cherchait désespérément toutes les solutions possibles !

L'eau du réservoir ne pouvait être gaspillée. Il y a sans doute eu des problèmes puisque le conseil communal s'est vu obligé de placarder un "Règlement de police".

Règlement de police

Le conseil communal de Wierde

Vu l'article 78 de la loi du 30 mars 1876, arrête :

Article 1^{er} : Le réservoir situé à Andoy au lieu dit derrière les Quartiers, entre le chemin communal et les propriétés de Fondaire-Massin, Pirmez-Radu, et Paulus-Guillaume est réservé pour fournir l'eau destinée aux divers usages des ménages.

Il est interdit d'y puiser de l'eau pour l'abreuvement des bestiaux, l'arrosage des jardins et des campagnes, la fabrication de briques, mortiers à bâtir, lait de chaux, mortier de charbon ou tout autre usage industriel quel qu'il soit.

Article 2^{ème} : Les habitants qui vont puiser de l'eau à ce réservoir ne peuvent y laisser écouler aucune matière capable de la contaminer.

Article 3^{ème} : Toute personne qui contreviendrait aux dispositions qui précèdent sera passible d'une amende de 2 à 5 francs.

Ainsi fait et décidé en séance à Wierde le 1^{er} juin 1893 où étaient présents MM. A. Pierard, bourgmestre président, G. Dartet, J.J. Lizée, échevins, E. Hastir, D. Culot, J.J. Dechamp, conseillers.

Signé : Le bourgmestre président, A. Pierard

Une lettre du bourgmestre au commissaire d'arrondissement montre combien il était difficile pour la commune de faire respecter son règlement. Extrait.

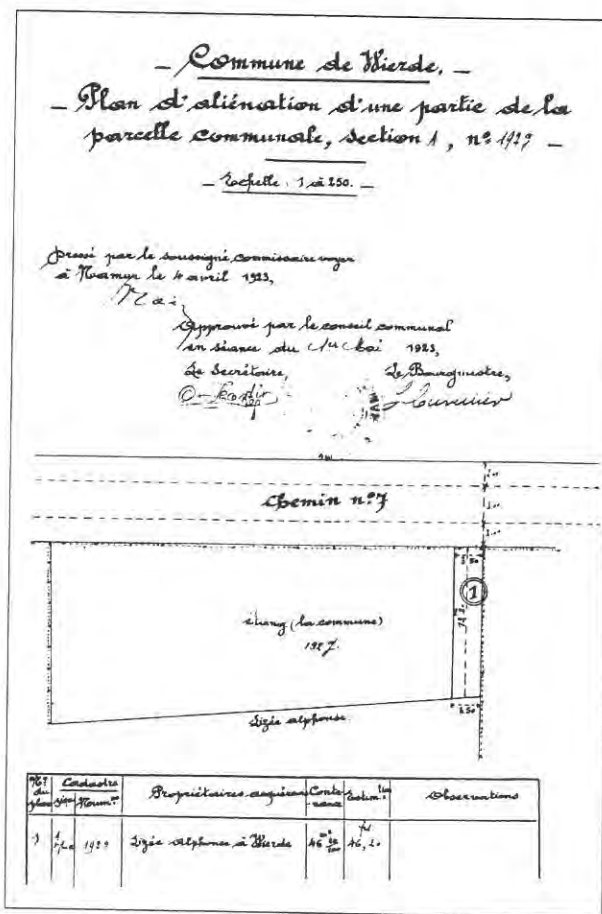
"... Malgré cette défense un habitant d'Andoy continue à y prendre l'eau nécessaire à son cheval. Les efforts de la police pour le prendre en

flagrant délit n'ont pas réussi. Mais dimanche il a été vu et parfaitement reconnu par trois personnes d'Andoy en qui on peut avoir toute confiance... Si nous recevions les déclarations de ces personnes en un procès-verbal... pourriez-vous traduire le délinquant devant le juge pour y être condamné à l'amende édictée par le règlement ? Il nous serait très agréable de recevoir un mot de réponse à bref délai...".

Cette lettre est datée du 18 juillet 1893 ; la réponse du commissaire n'a pas surnagé dans les archives !

Après quelques dizaines d'années d'usage le réservoir a peu à peu perdu son utilité comme ressource d'eau "potable". En 1910 un puits (avec une pompe) a été creusé au centre du hameau... et puis on a eu la distribution d'eau après la seconde guerre.

Un plan de 1923 le désignait comme "un étang" ; mais ce plan nous donne un autre renseignement intéressant, le prix du terrain en 1923 : UN franc de l'époque, DEUX MILLE fois moins que maintenant. A titre d'exemple, le prix du journal n'a été multiplié que par quarante !



Le 7 mai 1955 le conseil communal a examiné une requête des voisins Lebon, Ponchelet et Paulus qui demandaient de combler l'étang ... source d'inondations et d'odeurs désagréables. Il a décidé de laisser sans suite la dite requête considérant que cet étang servait d'abreuvoir aux animaux et que par conséquent il était utile de le maintenir.

Les demandes de drainage se sont succédé au cours des années suivantes et ce n'est qu'à la suite d'une intervention de Louis Guillaume (conseiller) que l'on a décidé, le 30 avril 1962, de combler l'étang et de drainer le quartier. Le "réservoir" a pris dès lors une nouvelle appellation : "Dépôt d'immondices". La fosse a été comblée à la fin des années 60 mais le drainage est resté un problème pour lequel une solution a enfin été trouvée en 1971.

En décembre 1964, lors du dernier conseil de François Borsu, une parcelle faisant partie de l'ancien réservoir a été vendue à Robert Hastir... et le 20 mars 1965 : " La parcelle comprenant l'étang comblé au lieu dit Les Quartiers a été louée à Maurice Ramaekers pour le prix symbolique de 1 franc à condition de maintenir en bon état le puisard d'écoulement des eaux".

Ce site disparu a été rebaptisé en 2000 pour la quatrième fois et porte maintenant le nom de "Pelouse de Monsieur et Madame Marlet, 23, rue du Vieux Fermier". Les travaux de terrassement ont montré que la nature avait, en quarante ans, parfaitement digéré les tombereaux d'immondices des années 60.

G. Donnet

<p>GOUVERNEMENT PROVINCIAL DE NAMUR</p> <p>N^o 503402</p> <p>Objet :</p> <p><i>Wierde</i> <i>Règlement</i></p> <p>ANNEXE</p> <p><small>N. B. - On est prié de rappeler dans réponse : la lettre de la décision, le d'enregistrement, ainsi que l'objet mmuise de la pièce.</small></p>	<p>Namur, le 26 <i>juin</i> 1893.</p> <p><i>Messieurs</i></p> <p><i>Je vous prie d'informer le Conseil Communal que la Députation permanente a reçu une expédition du règlement de police, concernant l'usage des eaux du réservoir situé à Andoy, au lieu dit, derrière les quartiers, règlement qu'il a arrêté dans sa séance du 1^{er} de ce mois.</i></p> <p><i>Le Gouverneur</i> <i>De Waele</i></p> <p><i>A Messieurs les Bourgmestres et Echevins</i></p>
--	--

LES SITES DISPARUS (2)

LILLIPUT

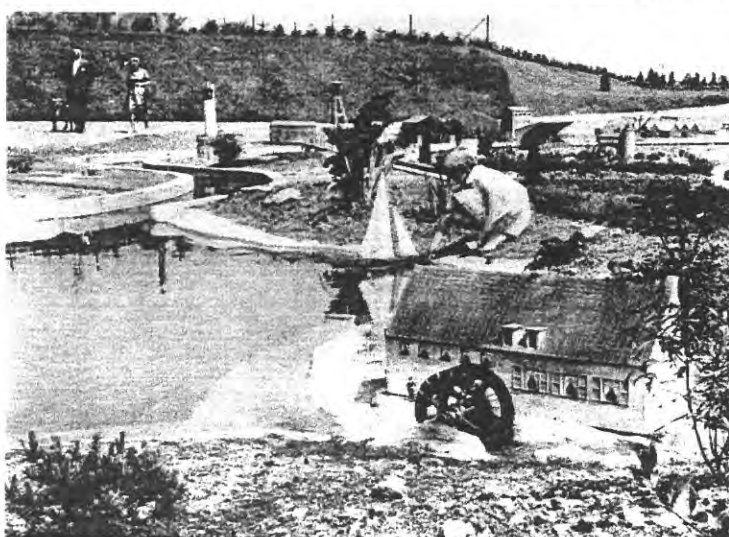
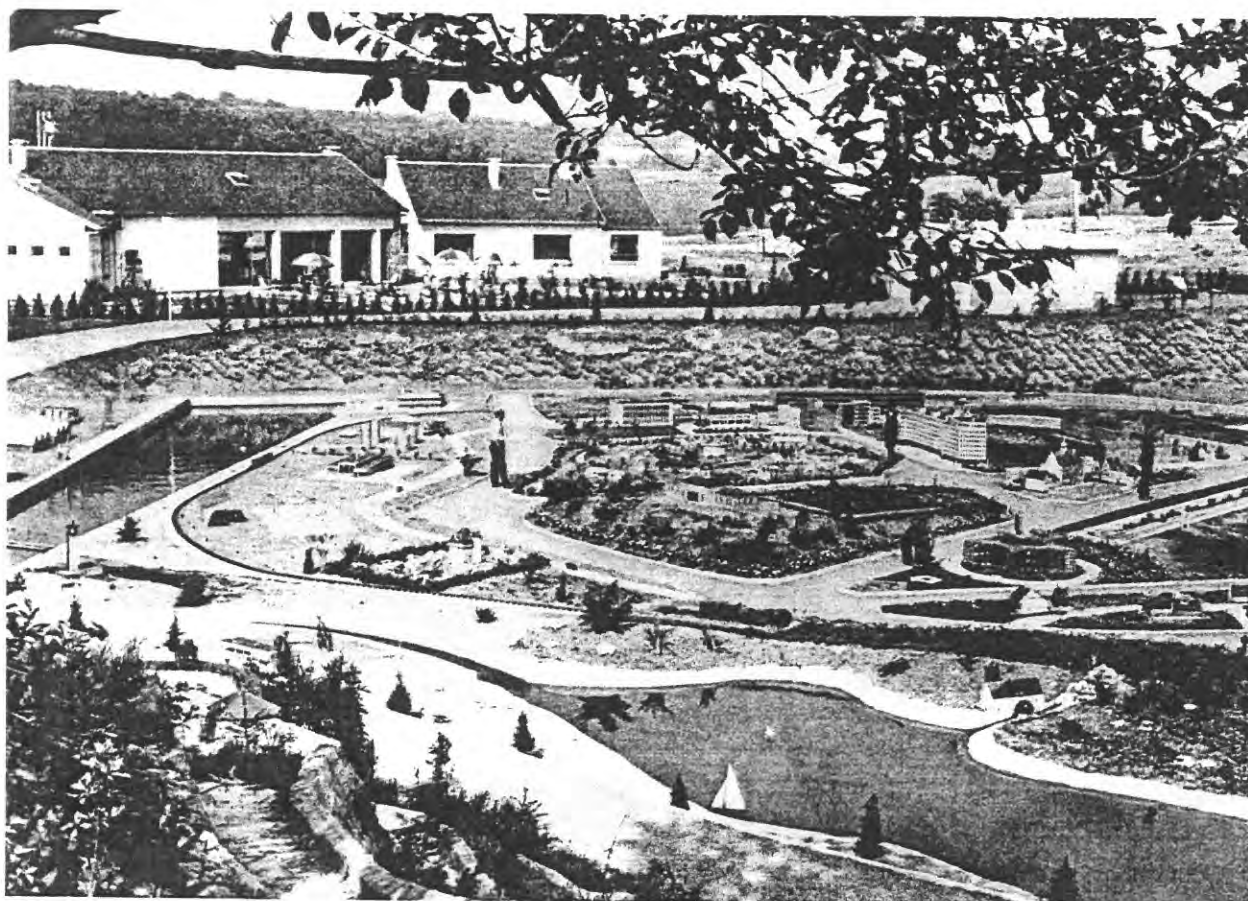
L'actuel restaurant Lilliput, sur la route de Marche, tient son nom d'une " cité miniature imaginaire ", construite dans les années soixante, dans le fond d'une carrière abandonnée. Cette carrière est indiquée sur la carte, carré A2.

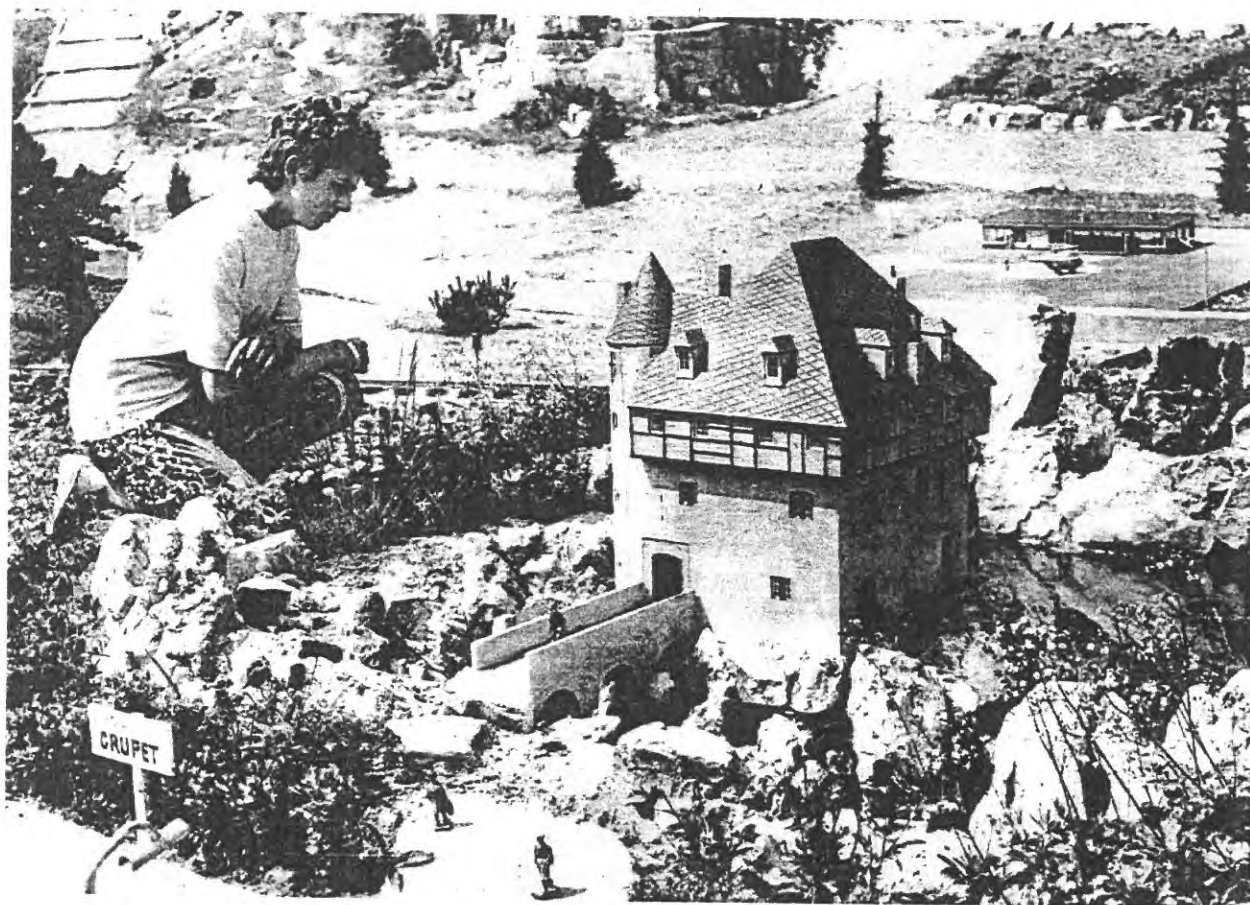
C'était une réalisation magnifique qui, hélas ! n'a pas eu tout le succès escompté puisqu'elle a

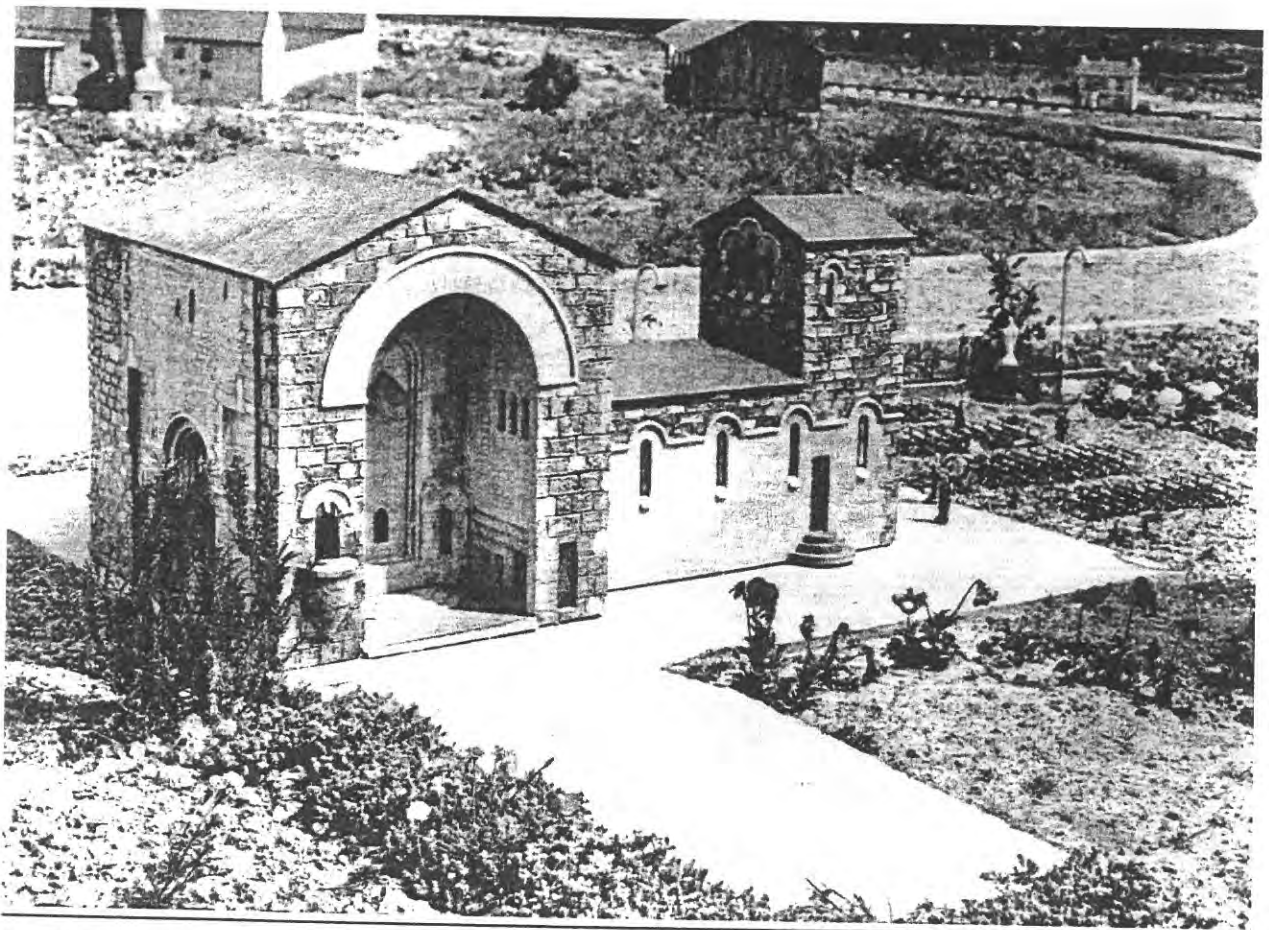
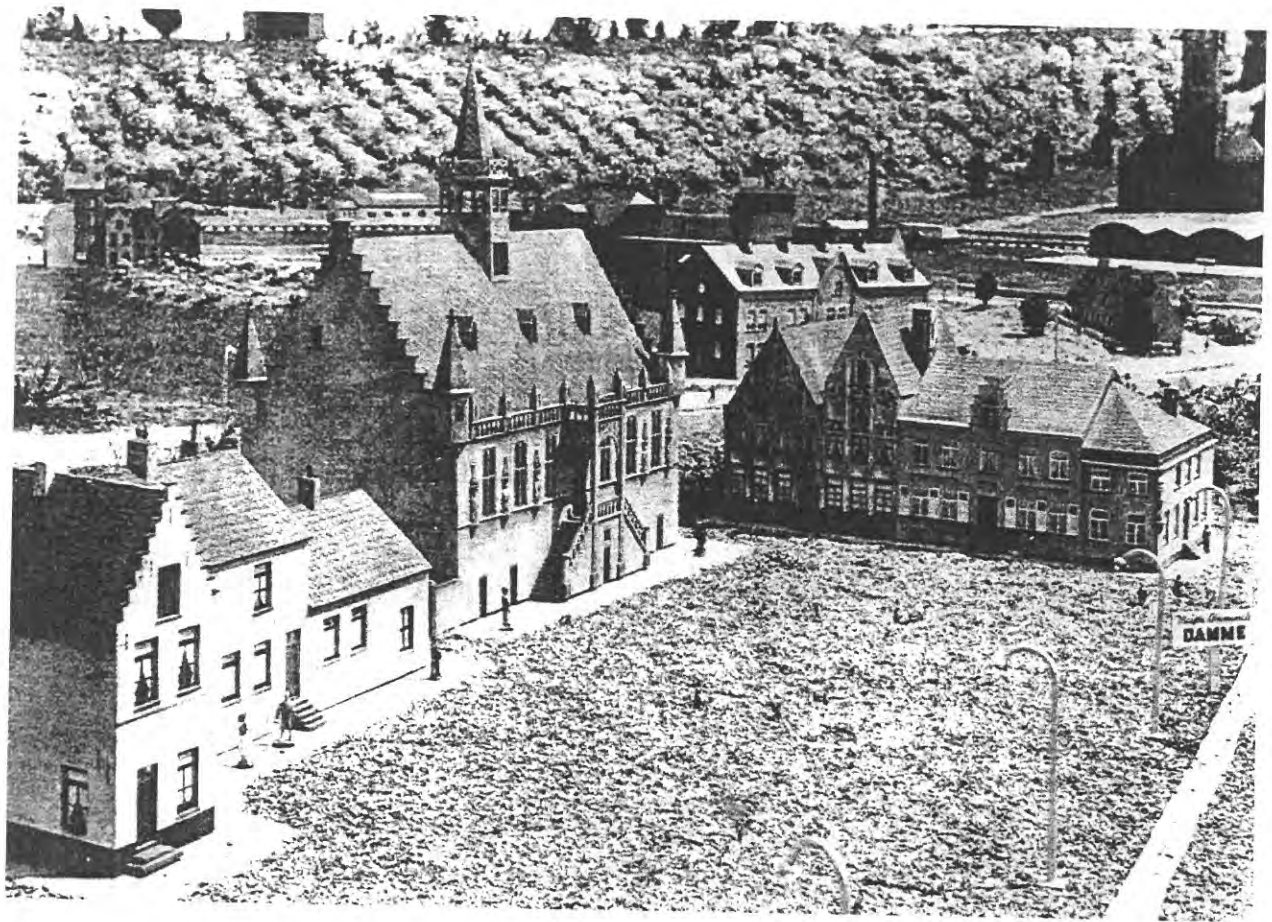
disparu après quelques années.

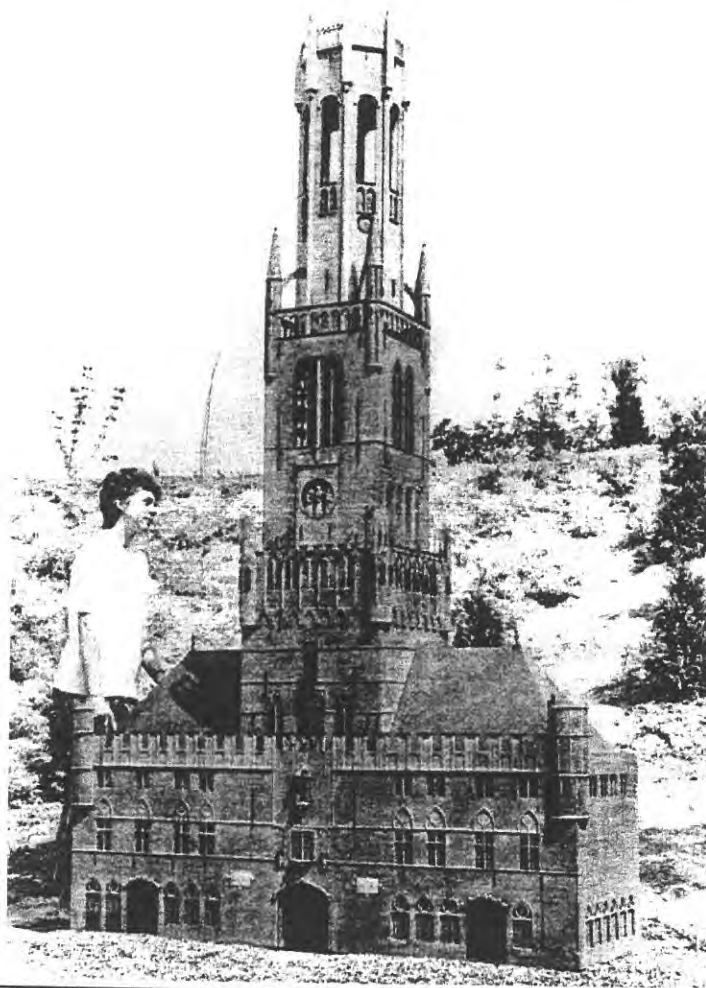
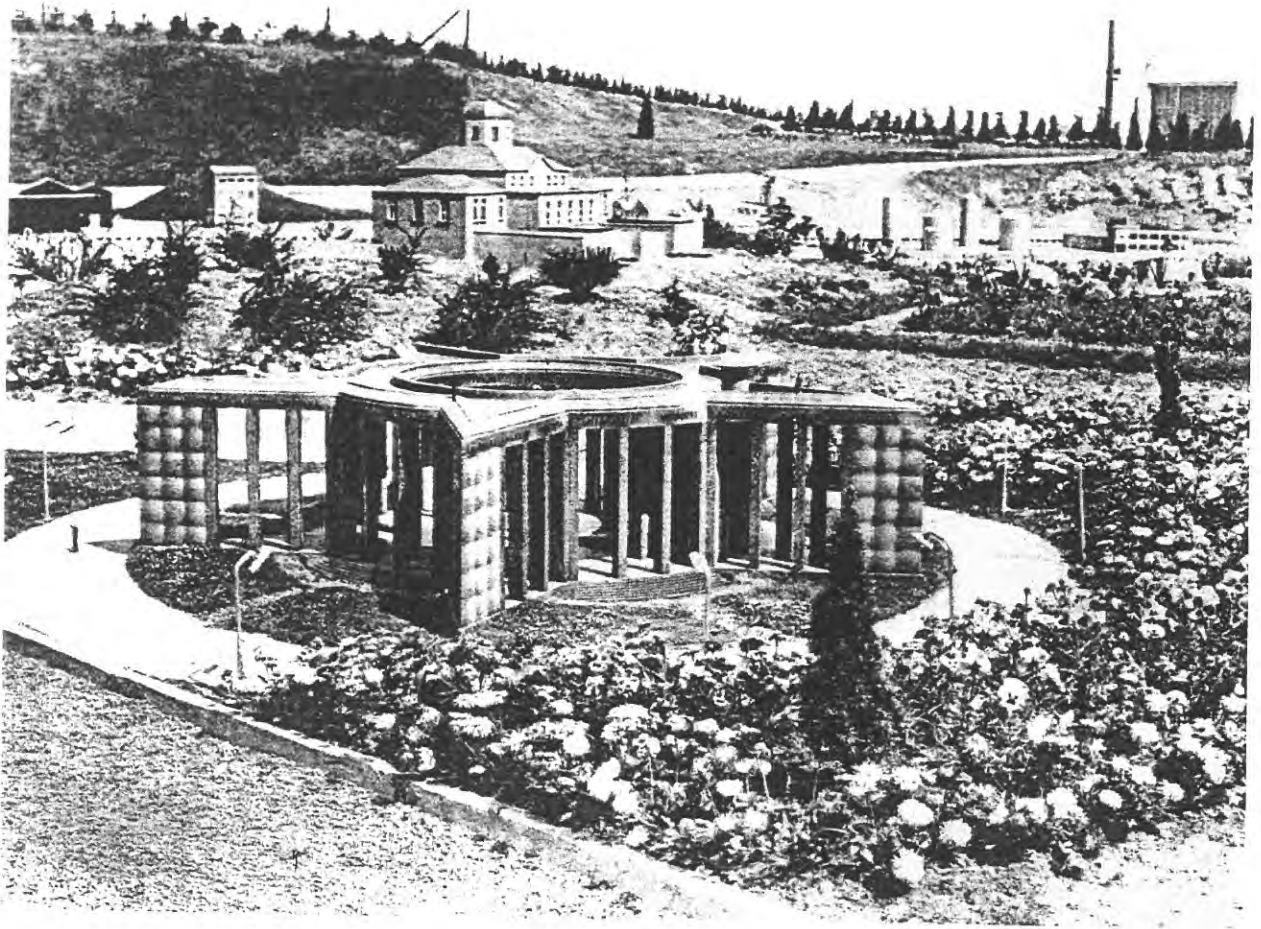
Ces quelques photos vous permettront d'apprécier !

Les connaisseurs y retrouveront en miniature, entre autres, le château de Crupet, le Mardasson, l'hôtel de ville de Damme, le beffroi de Bruges, ...









PROMENADE AU FIL DE L'EAU...

